



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



0 800 770 061

Service & appel
gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi: de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Présentation du SIETREM.....	5
1. Présentation générale du SIETREM.....	5
1.1. Situation géographique	5
1.2. Composition du SIETREM	6
2. Compétences, composition et fonctionnement du SIETREM.....	6
2.1. Compétences exercées par le SIETREM	6
2.2. Composition et fonctionnement.....	6
2.3. Le bureau.....	7
2.4. Le personnel du SIETREM.....	8
2.4.1. Faits marquants en matière de Ressources Humaines	8
2.4.2. Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2022	9
2.4.3. Formation du personnel.....	9
PARTIE 2 : Prévention des déchets.....	12
1. Le compostage	13
2. Les faits marquants de 2022	15
3. Les perspectives.....	15
PARTIE 3 : Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets	17
1. La pré-collecte : la conteneurisation.....	17
1.1. Description de la conteneurisation	17
1.2. Le parc de bacs en 2022	17
1.3. L'état du parc de bacs en 2022.....	18
1.4. Les colonnes d'apport volontaire	20
1.5. Les évènements marquants de l'année 2022	20
2. La collecte.....	21
2.1. Description du service de collecte.....	21
2.2. Les tonnages des flux collectés.....	22
2.3. L'évolution des tonnages collectés.....	23
2.4. Les performances de collecte.....	24
2.5. L'impact environnemental et les risques associés aux collectes	25
2.6. Les évènements marquants de l'année 2022	26
3. Focus sur les déchetteries.....	27
3.1. Description des déchetteries.....	27
3.2. Fréquentation des déchetteries.....	28

3.3.	Les flux collectés en déchetteries	28
3.4.	Les évènements marquants de l'année 2022	31
4.	Le traitement	31
4.1.	Synthèse des filières de traitement sur le territoire	31
4.2.	Les modes de traitement	33
4.3.	L'unité de valorisation énergétique.....	35
4.3.1.	Description de l'installation	35
4.3.2.	Bilan de fonctionnement sur l'année 2022	35
4.3.3.	Les évènements marquants de l'année 2022.....	38
4.4.	Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage.....	38
4.4.1.	Description de l'installation	38
4.4.2.	L'évolution des tonnages valorisés.....	41
4.4.3.	Les évènements marquants de l'année 2022.....	42
5.	Le suivi des indicateurs nationaux et régionaux.....	43
5.1.	Les objectifs nationaux	43
5.2.	Les objectifs régionaux	43
PARTIE 4 : Coût du service public		44
1.	Les principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.....	44
1.1.	Nature des contrats	44
2.	Les indicateurs économiques	44
2.1.	Les indicateurs économiques de l'année.....	44
2.2.	La structure du coût	45
2.2.1.	Nature des charges	45
2.2.2.	Nature des produits.....	46
2.2.3.	Nature des financements	46
2.2.4.	Répartition des charges, produits et financement.....	46
2.3.	Le coût des différents flux de déchets.....	47
2.3.1.	Décomposition des coûts par flux	47
2.3.2.	Comparaison des coûts avec les référentiels d'Ile de France et de France	48
2.4.	L'évolution des coûts aidés en € TTC par tonne et par habitant	49
2.4.1.	Taux et produits votés pour la TEOM en 2022.....	49
PARTIE 5 : Communication		51
1.	Le plan de communication et ses objectifs	51
1.1.	Les principaux supports distribués aux habitants en 2022	51
1.2.	Les objets promotionnels distribués en 2022.....	52

1.3. Les nouveautés ou faits marquants de 2022	52
2. La gestion du numéro vert.....	52
3. La participation aux manifestations	53
4. Les animations réalisées auprès du public scolaire et des centres de loisirs	56
4.1. Les animations scolaires.....	56
4.2. Les animations en centre de loisirs.....	57
4.3. Les visites de l'Unité de Valorisation Energétique.....	57
5. Les actions de sensibilisation	57
5.1. Les actions en porte-à-porte	57
5.2. Les actions dans les mairies	57
5.3. Les actions dans les locaux propreté.....	57
PARTIE 6 : Responsabilité environnementale	58
1. Mesures de protection de l'environnement.....	58
1.1. Les rejets atmosphériques.....	58
1.2. Les rejets solides	58
1.2.1. Les résidus de l'UVE	58
1.2.2. Résultats des analyses sur les mâchefers.....	59
1.2.3. Résultats des analyses sur les cendres volantes	60
1.3. Mesures ponctuelles semestrielles	60
1.4. Les rejets liquides.....	60
1.4.1. Mesures en continu sur les rejets aqueux.....	60
1.4.2. Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres »	61
1.5. Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE	61
2. Commentaire général des résultats d'analyses	63
2.1. Rejets atmosphériques	63
2.2. Rejets aqueux.....	64
PARTIE 7 : Concertation et gouvernance	65
PARTIE 8 : ANNEXES.....	66
1. Annexe 1 : Répartition de la population	66

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SIETREM

1. PRESENTATION GENERALE DU SIETREM

1.1. Situation géographique

Situé au Nord du département de la Seine-et-Marne, à l'Est de la petite couronne parisienne, et limitrophe du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km².

Ce territoire couvre à la fois des secteurs urbanisés mais aussi des secteurs plus ruraux avec 4 communes de moins de 800 habitants.

Les communes du territoire du SIETREM ont un taux d'habitat vertical de 57%.

LE TERRITOIRE DU SIETREM ET SES EQUIPEMENTS



1.2. Composition du SIETREM

Le SIETREM couvre au 1^{er} janvier 2022, 31 communes dont 29 de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'établissement public n°9 Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, 19 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT ont délégué la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers au SIETREM.

La population totale du territoire en 2022 est de 310 620 habitants (voir détail à l'annexe 1).

2. COMPETENCES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU SIETREM

2.1. Compétences exercées par le SIETREM

Le SIETREM exerce les compétences de collecte, traitement et valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire. Il élabore le programme local de prévention des déchets.

À ce titre, il assure :

- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs),
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
 - Des déchets verts,
 - Des encombrants,
 - Des déchets des marchés,
 - Des déchets communaux,
 - Des points d'apport volontaire,
- La collecte des déchets ménagers résiduels,
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et d'une déchetterie mobile desservant trois communes,
- La valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.

2.2. Composition et fonctionnement

Le SIETREM est administré par un comité syndical composé de 105 membres titulaires. La représentation au sein du Comité Syndical est fixée pour chaque commune membre en fonction de sa population. Chaque commune est représentée par :

- Deux délégués jusqu'à 3 500 habitants,
- Trois délégués de 3 501 à 10 000 habitants,
- Quatre délégués de 10 001 à 15 000 habitants,
- Cinq délégués de 15 001 à 20 000 habitants,
- Six délégués de 20 001 à 30 000 habitants,
- Sept délégués au-delà.

2.3. Le bureau

Le bureau syndical est composé du Président et de 12 Vice-présidents.



- **Christian ROBACHE** - Président
- **Benoît BREYSSE** - 1^{er} Vice-président - Chargé de la communication et des actions de pédagogie
- **Christian PLUMARD** - 2^{ème} Vice-président - Chargé du tri des emballages et du recyclage
- **Xavier VANDERBISE** - 3^{ème} Vice-président - Chargé des finances et du personnel
- **Hien Toan PHAN** - 4^{ème} Vice-président - Chargé de l'innovation et de la prospective
- **Lionel MARTINEZ** - 5^{ème} Vice-président - Chargé de la prévention et des recycleries
- **Edouard LEROY** - 6^{ème} Vice-présidente - Chargé des collectes
- **Pascale NATALE** - 7^{ème} Vice-présidente - Chargée de la représentation dans les différents organismes associés
- **Laurence AUDIBERT** - 8^{ème} Vice-présidente - Chargée des déchetteries et des dépôts sauvages
- **Alain LEGRAND** - 9^{ème} Vice-président - Chargé des services aux artisans, aux commerçants et aux entreprises
- **Éric SCHLEGEL** - 10^{ème} Vice-président - Chargé de la filière biodéchets et méthanisation
- **Jacques POTTIER** - 11^{ème} Vice-président - Chargé de l'Unité de Valorisation Énergétique et du réseau de chaleur
- **Michèle HURTADO** - 12^{ème} Vice-présidente - Chargée des services aux collectivités

2.4. Le personnel du SIETREM

- Directeur Général	1	- Rédacteur, Responsable Finances	1
- Ingénieur, Directrice des Services Techniques	1	- Rédacteur, Responsable RH	1
- Ingénieur, Responsable projets et traitement	1	- Rédacteur, Chef d'équipe des éco-agents (Ambassadeurs du Tri)	1
- Ingénieur, Responsable de la collecte, déchetteries et informatique	1	- Technicien, chargée de prévention des déchets	1
- Attaché, Directrice des Ressources et Moyens	1	- Technicien, Responsable de la Collecte	1
- Attaché, Responsable Juridique/Instances	1	- Agent de Maîtrise	1
- Rédacteur, Directrice de la Communication	1	- Adjoints Techniques	10
- Rédacteur, Responsable de la Communication	1	- Adjoints Administratifs	4
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2022 : 28 agents			

2.4.1. *Faits marquants en matière de Ressources Humaines*

L'année 2022 a connu une stabilisation suite à la crise sanitaire due à la COVID-19 qui a sévi en 2020 et 2021.

Ainsi, tout au long de l'année, en fonction de l'évolution de la COVID-19, un allègement progressif des mesures de vigilance a été initié.

Toutefois, le SIETREM est resté vigilant au respect du protocole sanitaire, chaque fois que nécessaire.

En 2022, la réorganisation des services souhaitée par les élus s'est poursuivie au fur-et-à-mesure de la mise en place des nouveaux services, répondant ainsi aux attentes des communes adhérentes.

L'organigramme du SIETREM repose sur 3 directions placées sous la responsabilité de la Direction Générale :

- Direction des Services Techniques
- Direction de la Communication
- Direction des Ressources et Moyens

Chaque Direction est pourvue d'un cadre supérieur et d'une ou plusieurs équipes permettant de couvrir l'ensemble des missions du SIETREM.

Tout au long de l'année 2022, suite à des mouvements de personnel et à la poursuite de la mise en œuvre des projets ambitieux de la mandature, plusieurs recrutements ont été actés.

1^{er} semestre 2022 :

En Février 2022, un agent du service Sensibilisation/Animation a quitté le SIETREM, dans le cadre d'une mutation. Il a été remplacé à la fin du mois, par le recrutement d'un nouvel agent.

En Juin 2022, un agent du service Déchetteries a quitté le SIETREM, dans le cadre d'une mutation.

2^{ème} semestre 2022 :

Courant Juillet 2022, un agent du service Collecte/pré-collecte a pris une disponibilité pour convenances personnelles. Il a été remplacé en fin d'année par un agent qui avait été placé en congé de longue maladie et qui a fait l'objet, lors de son retour, d'une mutation interne.

En Septembre, le départ d'un éco-agent a été compensé par le recrutement d'un personnel, par voie de mutation.

Fin Décembre 2022, un agent du service Collecte/pré-collecte a quitté le SIETREM, dans le cadre d'une mutation.

2.4.2. *Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2022*

- 01/02/2022 : Départ d'un agent du service Sensibilisation/Animation
- 21/02/2022 : Recrutement d'un éco-agent
- 01/06/2022 : Départ d'un agent du service Déchetteries
- 20/07/2022 : Disponibilité pour convenances personnelles d'un agent du service Collecte/Pré-collecte
- 01/09/2022 : Départ d'un agent du service Sensibilisation/Animation
- 01/09/2022 : Recrutement d'un éco-agent
- 22/11/2022 : Réintégration d'un agent au service Collecte/Pré-collecte, suite à un congé de longue maladie
- 19/12/2022 : Départ d'un agent du service Collecte/Pré-collecte

2.4.3. *Formation du personnel*

Après avoir été impactée par la crise sanitaire due à la COVID-19 en 2020 et 2021, l'année 2022 a connu une reprise quasi normale des actions de formation.

Ces actions se sont tenues soit en présentiel, soit en distanciel ou en « mixte » (présentiel + distanciel).

Par ailleurs, le CNFPT ainsi que d'autres organismes de formation ont continué de proposer des formations par le biais de WEBINAIRES ou bien de WEBCONFERENCES.

Dans le cadre de la poursuite de la réorganisation des services et de l'évolution constante des missions et des équipements du SIETREM, une adaptation des personnels s'inscrit dans la logique du développement des compétences.

Les agents ont ainsi pu suivre les formations suivantes en 2022 :

- *La formation d'intégration obligatoire pour 3 agents de catégorie C, dans le cadre de leur stagiairisation.*

Concernant la Direction des Services Techniques :

- *Journée d'actualité : Les clés de la compréhension d'une équipe ou d'un collectif au travail*

- *WEBCONFERENCE : Déchets et dépôts sauvages : l'outil de signalement et d'aide à la verbalisation*
- *WEBCONFERENCE : Déchets végétaux : Quelle réduction et optimisation de leur gestion ?*
- *WEBCONFERENCE : La création d'une recyclerie : de l'étude à l'inauguration*
- *WEBCONFERENCE : Eco-exemplarité : comment réduire et gérer les déchets des services ?*
- *La découverte de la démarche projet (2 agents)*
- *Les bases des finances publiques locales pour les cadres A et B*
- *La fonction de guide composteur en collectivité*
- *Les déchets dangereux sur la voie publique*
- *La relation entre usagers et agents des services déchets*
- *Les animations scolaires autour de la prévention des déchets*
- *La réduction et la valorisation des déchets en espaces verts*
- *Le sauveteur secouriste du travail*
- *L'acquisition des compétences d'acteur.rice en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP Base)*
- *La gestion du temps dans sa pratique managériale*
- *La délégation, outil managérial de responsabilisation*
- *Groupe d'échanges - Tri à la source des biodéchets - volet compostage de proximité et collecte séparée*
- *15^{ème} Rencontres AMORCE / Eco-Organismes*
- *Intra Distanciel - Module rédaction - Elaborez facilement vos pièces de marché*

Concernant la Direction de la Communication :

- *La maîtrise de la prise de parole en public*
- *Comment devenir un éco-agent performant (5 agents)*
- *La réussite de sa prise de fonction d'encadrant (2 agents)*
- *Journée d'actualité : Les clés de la compréhension d'une équipe ou d'un collectif au travail*
- *Le marketing territorial : définition et enjeux*
- *L'identité visuelle d'une collectivité territoriale*
- *L'accueil du public en situation de handicap*
- *L'acquisition des compétences d'acteur.rice en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP Base)*
- *Communication, gestion des situations difficiles et gestion du stress*
- *Les animations scolaires autour de la prévention des déchets (2 agents)*

Concernant la Direction des Ressources et Moyens :

- *Des techniques pour une rédaction claire et efficace*
- *Perfectionnement de l'orthographe et de la grammaire*
- *Rédaction et contrôle des actes administratifs*
- *Environnement juridique des collectivités territoriales*
- *Maîtriser la matrice des coûts et la méthode « Compta Coût »*
- *Veille juridique (3 agents)*
- *L'organisation et la gestion de son temps*
- *WEBINAIRES : actualités RH (2 agents)*
- *WEBINAIRE : Les élections professionnelles 2022*
- *Séminaire "FIL" (2 agents)*
- *Le déroulement de la carrière dans la FPT*
- *La conception des outils partagés de gestion et de suivi d'activités*
- *Word perfectionnement (distanciel)*

- *Excel perfectionnement (distanciel)*
- *Le droit à la formation*
- *Intra Distanciel - Module rédaction - Elaborez facilement vos pièces de marché*

Dans le cadre de la promotion sociale, un agent qui avait bénéficié d'une préparation au concours de catégorie B, filière administrative, débutée fin 2020, a réussi le concours de Rédacteur et a pu ainsi être nommé en Août 2022.

Par ailleurs, un agent a débuté au cours du 1^{er} semestre 2022, une préparation au concours de catégorie B, filière administrative principalement en distanciel.

Enfin, en prévision d'une nouvelle nomination d'un Assistant de Prévention, un agent a pu effectuer la formation continue obligatoire des assistants de prévention de niveau 1 au mois de Décembre 2022.

PARTIE 2 : PREVENTION DES DECHETS

Depuis 2009, le SIETREM s'est engagé dans une politique de prévention.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021/2026, adopté par délibération du Comité Syndical le 12 octobre 2021, a été établi d'après les objectifs de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC).

Il fixe 3 objectifs globaux :

- 1- La réduction de 15% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2026 par rapport à 2010. En 2010, la quantité des DMA était de 483 kg/hab.

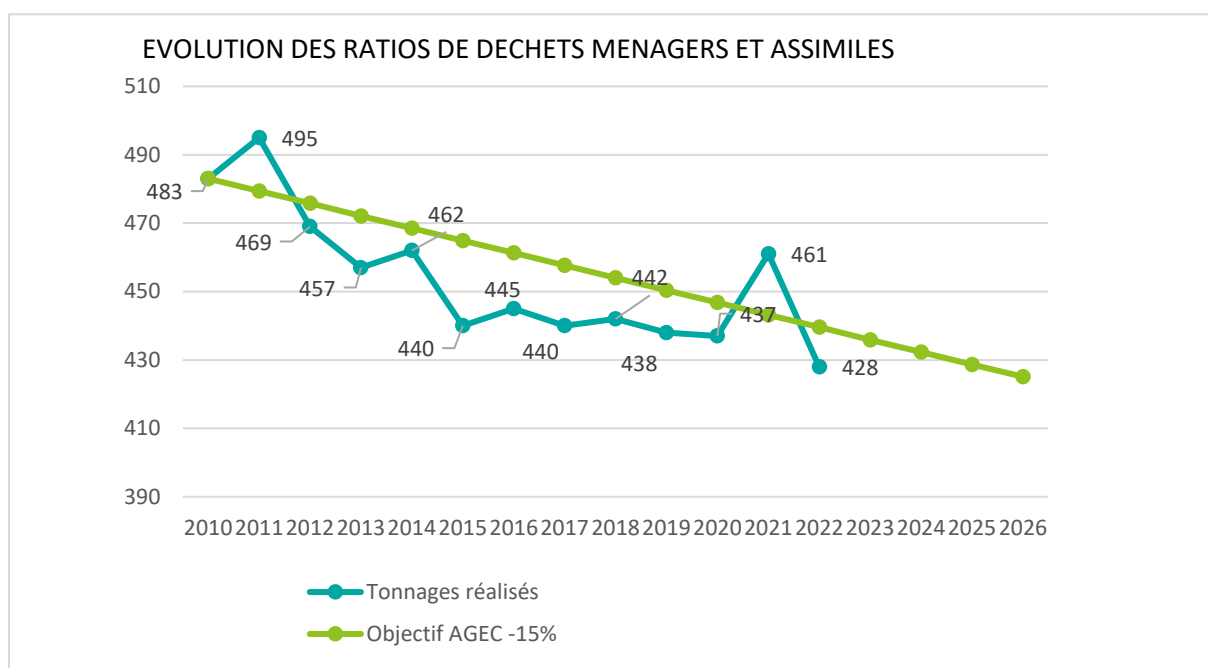
Le SIETREM se fixe donc un objectif de réduction de l'ordre de 72 kg/hab. par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 411 kg/hab. en 2026, soit une réduction de 4,5 kg par an.

- 2- L'accompagnement de la population au réemploi et à la préparation en vue de la réutilisation avec un objectif de -5% des Déchets Ménagers et Assimilés.
- 3- La proposition de mise en œuvre d'actions de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (objectif AGEC : -50% d'ici 2025 par rapport à 2015).

Evolution des ratios de DMA et objectifs à atteindre

En 2022, les DMA représentent 428 kg/hab. soit une diminution de 33 kg/hab. entre 2021 et 2022.

L'objectif attendu par la loi AGEC était à minima de 443 kg/hab.



L'année 2021 était une année exceptionnelle en termes de production de déchets. En 2022, les tonnages de DMA reviennent à des valeurs plus cohérentes avec celles des années précédentes.

1. LE COMPOSTAGE

Le compostage individuel

La distribution de composteurs débutée en 2008 se poursuit.

La pénurie de bois internationale liée à la crise sanitaire ainsi que l'échéance du tri à la source des biodéchets a engendré une augmentation importante des délais de livraison des composteurs.

Des initiations au compostage sont proposées aux habitants une fois par trimestre. Elles durent 1h30 et sont composées de 2 parties :

1. Une partie théorique en salle avec un guide composteur du SIETREM. Une présentation est réalisée à partir d'un diaporama avec des explications sur ce que l'on peut mettre et ce qui n'est pas recommandé, le processus de décomposition et les bienfaits du compostage.
2. Une partie pratique au jardin de démonstration du SIETREM assurée par Laurent Lafaille de *La voie du jardinier*. L'utilisation du compost au jardin, son importance pour la fertilité du sol et le jardinage au naturel sont développés dans cette partie.
 - 1 208 composteurs ont été distribués (soit 23% de moins qu'en 2021) lors de 12 dates de retrait.
 - 795 nouveaux foyers ont été équipés.
 - 143 personnes ont été initiées par le SIETREM lors de 5 demi-journées de sensibilisation au SIETREM ou sur les communes.
 - Les animations grand public ont permis de sensibiliser 524 personnes.
 - 570 enfants ou adultes ont participé à des jeux où le thème du compostage était abordé.

Depuis 2008, date de la mise en œuvre des distributions de composteurs :

- 12 173 composteurs ont été vendus,
- 8 596 foyers ont été équipés en habitat individuel
- 17 880 habitants de zone pavillonnaire sont équipés (base Insee septembre 2022)
- 15,9 % de foyers pavillonnaires sont équipés sur l'ensemble du territoire
- 2 299 tonnes de déchets ménagers résiduels ont été évitées.

Le compostage partagé de proximité

En pied d'immeuble

En 2022, 2 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble ont été installés. Le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts pour initier la démarche (à partir de 10 foyers volontaires par site).

11 personnes ont été formées à la pratique du compostage.

26 référents de site de compostage partagé ont été formés par un organisme de formation au référentiel ADEME.

La moyenne des foyers équipés en 2022 en résidences est de 3,1 %.

De quartier

5 nouveaux sites ont été installés en 2022 avec au total 39 participants identifiés. Le nombre total de sites de quartier s'élève désormais à 16.

On peut estimer à environ 39 kg/hab./an la quantité de biodéchets détournée des déchets ménagers résiduels.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
2. Validation de l'installation par le bailleur, l'Assemblée Générale (ou ratification par la suite),
3. Mise en place de 3 composteurs : deux de 800 litres (un pour les apports et un pour la mise au repos) et un de 400 litres pour le stockage des déchets bruns,
4. Fourniture d'un croc à main pour le mélanger de surface et d'une griffe,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture de bio-seaux pour transporter les biodéchets,
7. Formation sur site des habitants volontaires et des référents (ambassadeurs de l'action qui assurent l'interface entre les habitants et le SIETREM).
8. Signature par l'habitant d'une charte, puis remise d'un guide du compostage et d'un sachet de graines.
9. Accompagnement des référents et suivi des sites sur une année dans le but de rendre les habitants autonomes.



30 sites de compostage collectif en pied d'immeuble
 16 sites de compostage partagé de quartier
 58 sites de compostage pédagogique

Le compostage en établissement (scolaires, EHPAD, associations)

17 nouveaux sites ont été équipés en 2022 : 58 établissements scolaires, un EHPAD et un pôle solidaire regroupant plusieurs associations.

307 enfants, 139 adultes ont été formés aux techniques du compostage par un guide composteur et 3 118 élèves, 153 adultes ont été sensibilisés par l'intervention d'un éco-agent.

Comme pour le compostage collectif, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts sous réserve que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic des pratiques de la restauration scolaire (self ou service à table, emplacement du pain, tri des déchets, volume des assiettes...), des pistes d'amélioration sont proposées pour réduire le gaspillage alimentaire,
2. Evaluation des quantités de déchets pouvant être compostées,
3. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
4. Mise en place avec les éco-délégués de 3 composteurs comme pour les résidences,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture d'une fourche et d'une griffe à main,
7. Initiation au gaspillage alimentaire et au compostage en salle pour les éco-délégués, animateurs, enseignants et personnels de restauration référents,
8. Accompagnement des référents et suivi des sites sur une année dans le but de rendre chaque établissement autonome.

2. LES FAITS MARQUANTS DE 2022

- Récupération du textile : Le nombre de bornes d'apports volontaires est en constante diminution depuis 2019, réduisant ainsi le nombre à 81 sur le territoire du SIETREM.

704 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées soit une légère augmentation (+ 1,75%) par rapport à 2021.

Ce chiffre représente 2,27 kg par habitant.

- Nouvelle organisation pour la distribution de composteurs : Le créneau horaire proposé s'allonge jusqu'à 19h30 pour permettre au plus grand nombre de venir. Un mail de rappel est envoyé la veille de la distribution pour éviter les oublis.

3. LES PERSPECTIVES

■ Réemploi :

Dans le cadre des nouvelles REP (Responsabilités Elargies des Producteurs), mise en place de conventions avec des associations de réemploi.

■ **Compostage :**

- Déploiement des sites de compostage partagés de proximité (en pied d'immeuble et de quartier),
- Acquisition d'un logiciel de suivi des sites de compostage de proximité,
- Expérimentation du tri à la source des biodéchets.

■ **Réduction des déchets verts :**

- Accompagnement à la mise en œuvre d'action de broyage sur les communes,
- Mise en place d'ateliers et stands de sensibilisation avec la diffusion du nouveau guide pratique du jardinage au naturel et zéro déchet

PARTIE 3 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

1. LA PRE-COLLECTE : LA CONTENEURISATION

1.1. Description de la conteneurisation

Pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective, les 31 communes sont entièrement conteneurisées.

1.2. Le parc de bacs en 2022

Quatre conteneurs sont fournis :

- Un réservé aux déchets ménagers résiduels (bac grenat). A noter, les producteurs non ménagers collectés par le service public sont limités à 1 500 litres hebdomadaire par site.
- Un réservé aux emballages et journaux/papiers (couverture jaune),
- Un réservé aux bouteilles, pots, bocaux en verre (couverture verte)
- Un réservé aux déchets végétaux (180L couverture marron) en test sur Dampmart.

L'ensemble du parc appartient au SIETREM depuis le 31 juillet 2012.

Déchets ménagers résiduels

	DECHETS MENAGERS RESIDUELS					Variation 2021/2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Quantité 2 roues	55 894	55 685	57 404	56 336	57 092	1,3%
Quantité 4 roues	13 326	14 565	13 685	16 173	16 936	4,7%
Quantité totale	69 220	70 250	71 089	72 509	74 028	2,1%
Volume total en litre	17 017 690	17 460 820	17 787 040	18 479 880	19 197 960	3,9%

Collecte sélective

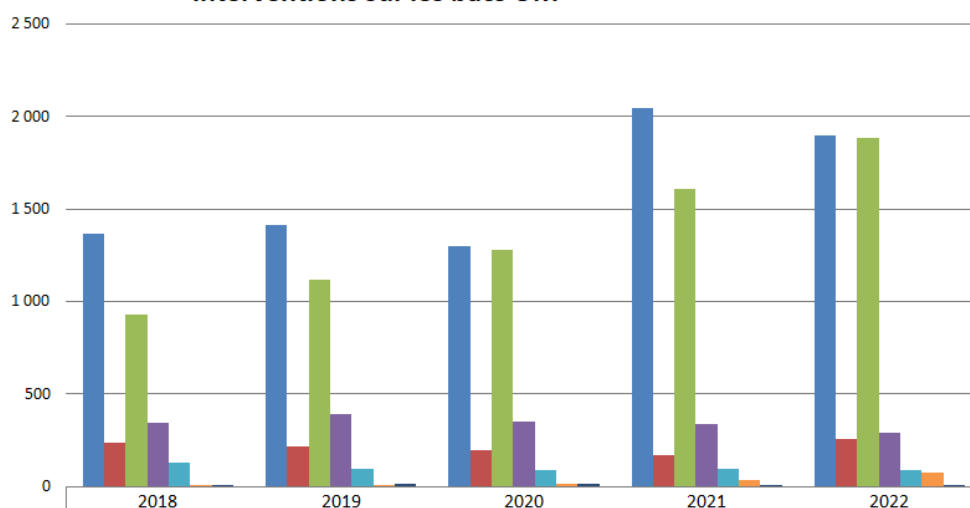
	VERRE					Variation 2021/2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Quantité (unités)	57 128	57 612	57 999	58 839	59 676	1,4%
Volume (litres)	3 113 630	3 167 205	3 201 585	3 342 560	3 513 460	5,1%
	EMBALLAGES					Variation 2021/2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Quantité (unités)	62 533	63 269	63 857	65 007	65 852	1,3%
Volume (litres)	11 751 940	12 098 040	12 403 200	12 989 730	13 444 180	3,5%

Déchets végétaux

	DECHETS VEGETAUX
	2022
Quantité (unités)	1 149
Volume (litres)	206 820

1.3. L'état du parc de bacs en 2022**Déchets ménagers résiduels**

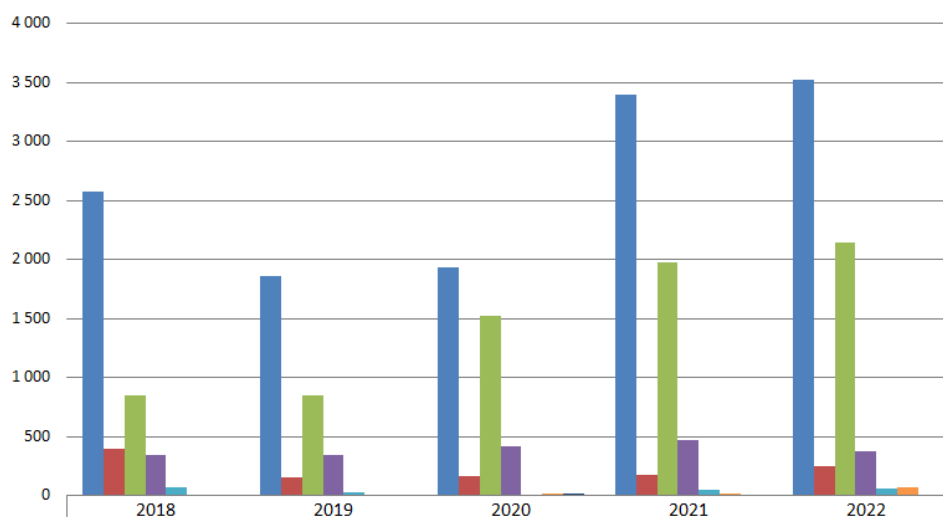
Déchets ménagers résiduels	TOTAL					Variation 2021/2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Dotations	1 369	1 412	1 300	2 044	1 898	-7,1%
Retraits	238	218	200	172	260	51,2%
Remplacements après casse	929	1 116	1 280	1 608	1 887	17,4%
Remplacements après vols	348	389	353	337	294	-12,8%
Remplacements de bacs brûlés	129	95	86	98	91	-7,1%
Changements de couvercles	1	5	17	38	75	97,4%
Remplacements de roues	1	14	14	6	6	0,0%
TOTAL	3 015	3 249	3 250	4 303	4 511	4,8%
TOTAL hors dotations et retraits	1 408	1 619	1 750	2 087	2 353	12,8%

Interventions sur les bacs OM

■ Dotations	1 369	1 412	1 300	2 044	1 898
■ Retraits	238	218	200	172	260
■ Remplacements après casse	929	1 116	1 280	1 608	1 887
■ Remplacements après vols	348	389	353	337	294
■ Remplacements de bacs brûlés	129	95	86	98	91
■ Changements de couvercles	1	5	17	38	75
■ Remplacements de roues	1	14	14	6	6

Déchets emballages, journaux, magazines et verre

Emballages, journaux magazines et verre	TOTAL					Variation 2021/2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Dotations	2 573	1 856	1 934	3 394	3 526	3,9%
Retraits	395	151	161	172	251	45,9%
Remplacements après casse	850	850	1 526	1 977	2 146	8,5%
Remplacements après vols	344	344	415	473	377	-20,3%
Remplacements de bacs brûlés	70	29	6	51	64	25,5%
Changements de couvercles	1	1	19	23	74	221,7%
Remplacements de roues	1	5	15	11	2	-81,8%
TOTAL	4 234	3 236	4 076	6 101	6 440	5,6%
TOTAL hors dotations et retraits	1 266	1 229	1 981	2 535	2 663	5,0%

Interventions sur les bacs emballages et verre

	2018	2019	2020	2021	2022
■ Dotations	2 573	1 856	1 934	3 394	3 526
■ Retraits	395	151	161	172	251
■ Remplacements après casse	850	850	1 526	1 977	2 146
■ Remplacements après vols	344	344	415	473	377
■ Remplacements de bacs brûlés	70	29	6	51	64
■ Changements de couvercles	1	1	19	23	74
■ Remplacements de roues	1	5	15	11	2

Déchets végétaux

Déchets végétaux	TOTAL
	2022
Dotations	1 161
Remplacements après vols	3
TOTAL	1 164
TOTAL hors dotations et retraits	3

1.4. Les colonnes d'apport volontaire

82 points d'apport volontaire aériens pour le verre sont en place sur 23 communes pour la collecte du verre.

Bornes aériennes		Verre	
Brou-sur-Chantereine	1	Gouvernes	1
Bussy-Saint-Georges	3	Jablins	2
Carnetin	1	Jossigny	1
Champs-sur-Marne	11	Lagny-sur-Marne	2
Chanteloup-en-Brie	3	Lognes	2
Chelles	1	Montfermeil	7
Collégien	1	Noisiel	5
Conches-sur-Gondoire	1	Saint-Thibault-des-Vignes	3
Courtry	4	Thorigny-sur-Marne	3
Croissy-Beaubourg	4	Torcy	16
Dampmart	4	Vaires-sur-Marne	3
Gournay-sur-Marne	3		
TOTAL			82

24 colonnes aériennes pour la collecte des cartons ont été mises en place en 2022 :

- 14 colonnes à Montévrain
- 7 colonnes à Bussy-Saint-Georges
- 3 colonnes à Courtry

Des points d'apport volontaire enterrés sont en place sur certains quartiers des communes de Bussy-Saint-Georges et Montévrain pour la collecte des déchets ménagers résiduels, des emballages, journaux, magazines et du verre.

Bornes enterrées	Déchets Ménagers Résiduels	Emballages, journaux, magazines	Verre
Bussy-Saint-Georges	35	28	14
Montévrain	82	42	31
TOTAL	117	70	45

1.5. Les évènements marquants de l'année 2022

Des bacs réservés aux déchets végétaux ont été proposés en test sur la commune de Dampmart uniquement.

La livraison de nouveaux bacs pour la collecte du verre a fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+50 %). Cette augmentation s'explique par le passage de la collecte du verre d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines, depuis le 4^{ème} trimestre 2021, associé à la communication sur la possibilité d'obtenir un bac de 80 litres en remplacement du bac de 35 litres.

Il faut noter qu'en 2022 :

- Le nombre de bacs brûlés a légèrement augmenté sur les bacs emballages (+34%) alors qu'il a diminué sur les bacs déchets ménagers résiduels et qu'il a stagné sur les bacs verre.
- Le nombre de bacs volés a diminué sur tous les types de bacs (-17% par rapport 2021).
- Le nombre de changements de couvercles, tous flux confondus, est en forte hausse (+144%) alors que les remplacements de roues, tous flux confondus, sont en baisse (-53%).

2. LA COLLECTE

2.1. Description du service de collecte

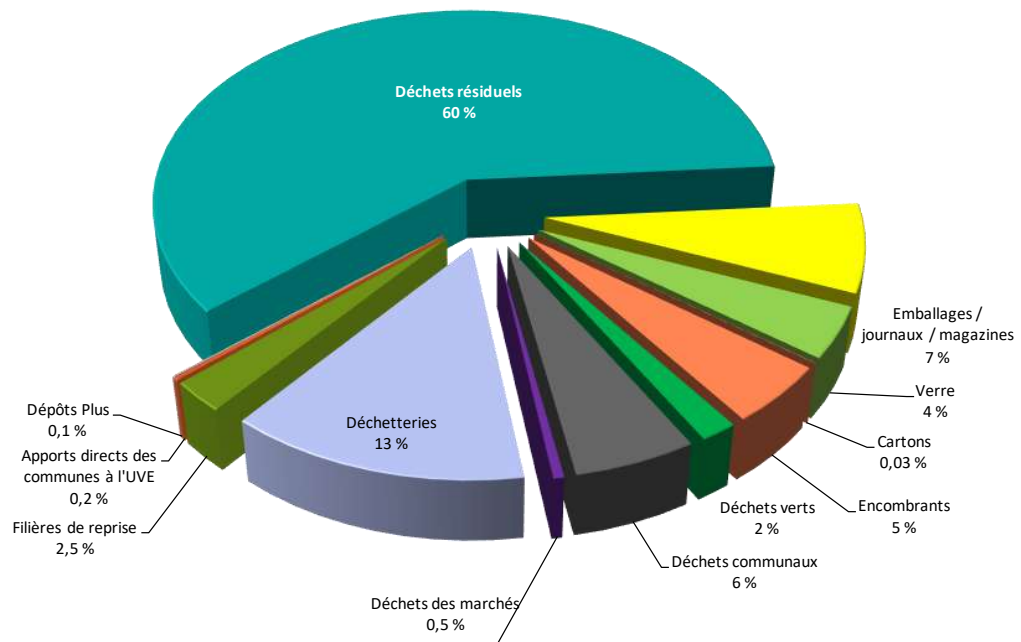
Les déchets ménagers sont collectés et acheminés vers les centres de traitement selon les modalités suivantes :

	Prestateur	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Type de traitement	
Déchets ménagers	Collecte Déchets ménagers résiduels	SEPUR	C1 à C6	Bac grenat	100 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective emballages + J.M.	SEPUR	C1	Bac gris à couvercle jaune	100 %	Centre de tri (Monthyon et Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective verre	SEPUR	C0,5	Bac gris à couvercle vert	100 %	Centre de tri (Monthyon et Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte des encombrants	SEPUR	2 à 24 fois / an	Vrac sur trottoir	100 %	Centre de regroupement et de tri (Champigny-sur-Marne) Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte des déchets verts	SEPUR	7 à 32 fois / an	Sac papier, bac, fagot	18 %	Compost Val d'Europe (Chalifert)
	Collecte apport volontaire verre	OURRY	Variable	Colonne fixe	100 %	Centre de tri (Monthyon et Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte apport volontaire Déchets ménagers résiduels	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective apport volontaire emballages + J.M..	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Centre de tri (Monthyon et Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective apport volontaire cartons	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	Colonne fixe	1 %	Centre de regroupement et de tri (Emerainville)
Déchets non ménagers	Collecte des déchets communaux	VEOLIA AUBINE	A la demande des communes	Bennes des services techniques	94 %	ISDND REP (Claye Souilly) et Compost Val d'Europe (Chalifert)
	Collecte des marchés	SEPUR	Les jours des marchés	Bac ou vrac sur le site des marchés	63 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Apport direct de déchets ménagers résiduels à l'UIOM	Communes	Variable	Véhicule communal	-	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Dépôt Plus : encombrants diffus	SEPUR	Variable	Vrac sur le site du dépôt	-	Déchetterie professionnelle (Quincy Voisin)

2.2. Les tonnages des flux collectés

	2018	2019	2020	2021	2022	% du tonnage total	Evolution 2020/2021
<i>Population</i>	<i>301 874</i>	<i>303 420</i>	<i>305 292</i>	<i>308 203</i>	<i>310 620</i>		
Déchets ménagers résiduels	87 711	86 707	88 272	89 668	85 024	59,9%	-5,2%
<i>Porte-à-porte</i>	86 989	85 571	86 772	87 911	83 258		
<i>Points d'apport volontaire</i>	722	1 136	1 500	1 757	1 766		
Emballages / journaux / magazines	9 281	9 388	10 156	10 447	10 159	7,2%	-2,8%
<i>Porte-à-porte</i>	9 165	9 214	9 928	10 172	9 898		
<i>Points d'apport volontaire</i>	116	174	228	275	261		
Verre	5 967	5 980	6 455	6 200	5 891	4,2%	-5,0%
<i>Porte-à-porte</i>	5 675	5 620	6 090	5 787	5 415		
<i>Points d'apport volontaire</i>	292	360	365	413	476		
Cartons					38	0,0%	
Encombrants	8 677	8 693	9 089	8 506	6 786	4,8%	-20,2%
Déchets verts	1 942	1 925	2 222	2 501	2 359	1,7%	-5,7%
Déchets communaux	8 930	9 383	8 809	9 091	7 802	5,5%	-14,2%
<i>Dont Déchets divers</i>	8 015	8 384	7 875	7 824	6 982		
<i>Dont Déchets verts</i>	915	909	834	1 134	725		
<i>Dont Gravats</i>		90	101	133	95		
Déchets des marchés	864	820	745	826	686	0,5%	-16,9%
Déchetteries	17 637	18 074	15 116	21 661	19 043	13,4%	-12,1%
<i>Saint-Thibault-des-Vignes</i>	4 165	4 483	3 628	4 771	3 522	2,5%	-26,2%
<i>Croissy-Beaubourg</i>	1 396	1 150	1 132	1 471	1 378	1,0%	-6,3%
<i>Noisiel</i>	2 645	2 404	1 818	2 304	1 901	1,3%	-17,5%
<i>Chelles</i>	6 659	7 342	6 542	10 053	8 656	6,1%	-13,9%
<i>Chanteloup</i>	2 710	2 655	1 947	3 004	3 534	2,5%	17,6%
<i>Déchetteries mobiles</i>	63	40	48	58	52	0,0%	-10,1%
Filières de reprise (filières REP)	2 177	2 071	2 078	3 193	3 559	2,5%	11,5%
Apports directs des communes à l'UVE	358	319	327	357	343	0,2%	-3,9%
Dépôts Plus					134	0,1%	
TOTAL (tonnes)	143 543	143 360	143 269	152 450	141 826	100,0%	-7,0%
<i>Ratio global kg / habitant / an</i>	<i>476</i>	<i>472</i>	<i>469</i>	<i>495</i>	<i>457</i>		

Répartition des déchets par type de flux en 2022



Les Déchets Ménagers Résiduels et les déchetteries concentrent 73% des tonnages de déchets collectés sur le territoire.

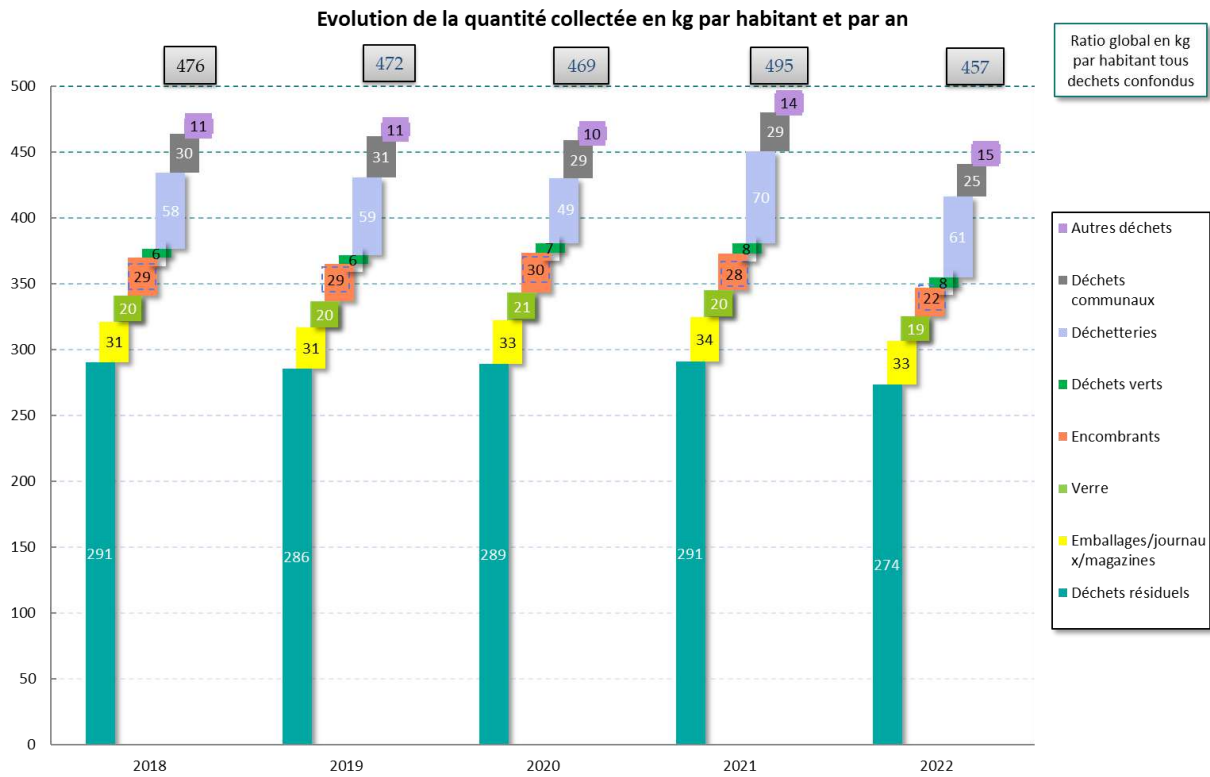
2.3. L'évolution des tonnages collectés



Entre 2021 et 2022, les tonnages de tous les flux ont baissé avec une moyenne de -7% sur l'ensemble des flux.

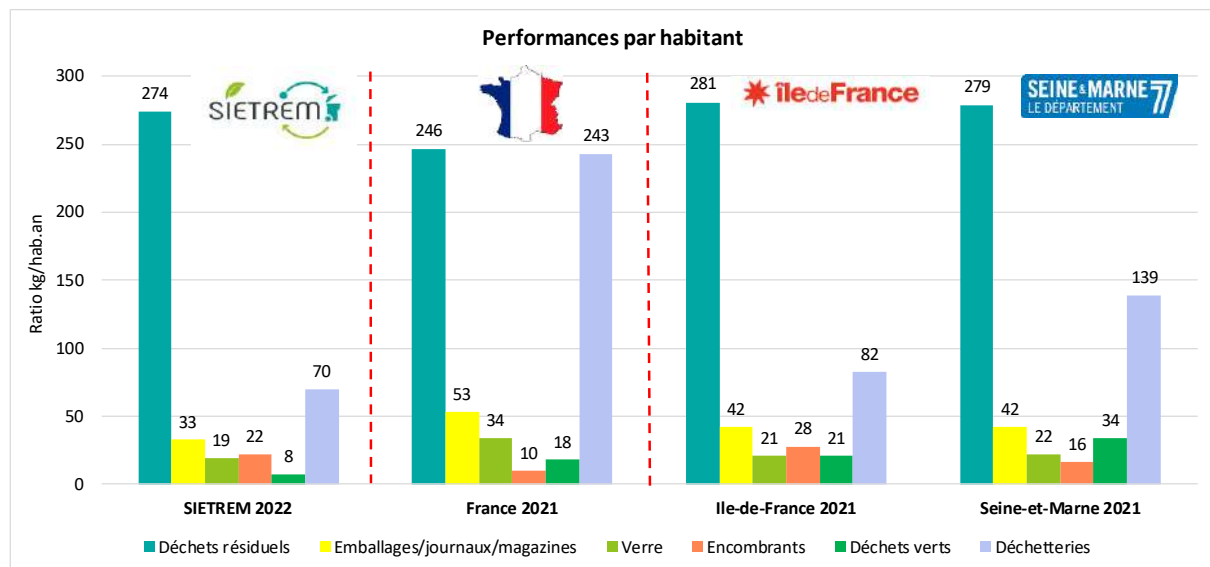
La plus forte diminution de tonnage est observée sur les encombrants collectés en porte-à-porte (-20% par rapport à 2021).

2.4. Les performances de collecte



Le ratio de collecte par habitant, qui avait beaucoup augmenté ces dernières années notamment entre 2020 et 2021, a fortement diminué pour atteindre un niveau jamais observé ces 10 dernières années.

Comparaison des ratios de collecte avec les moyennes régionales et nationales (derniers chiffres publiés) :



Les quantités de déchets résiduels produites par habitant sont supérieures à celles observées au niveau national mais sont inférieures aux moyennes régionales et départementales.

Les performances sur les emballages, journaux, magazines, restent encore en-deçà des différents référentiels. Les caractérisations sur les Déchets Ménagers Résiduels réalisées en 2020-2021 ont montré que 33% du bac était composé de déchets concernés par les consignes de tri emballages, journaux, magazines soit 96 kg/hab. Une marge de progression est donc encore possible.

Les performances sur le verre sont inférieures aux performances nationales, régionales et départementales.

Les performances de collecte des encombrants sont inférieures à celles d'Ile-de-France et celles des déchets végétaux sont inférieures à tous les autres référentiels. Ces collectes spécifiques n'étant pas présentes dans l'ensemble des collectivités françaises, les ratios sont donc très disparates.

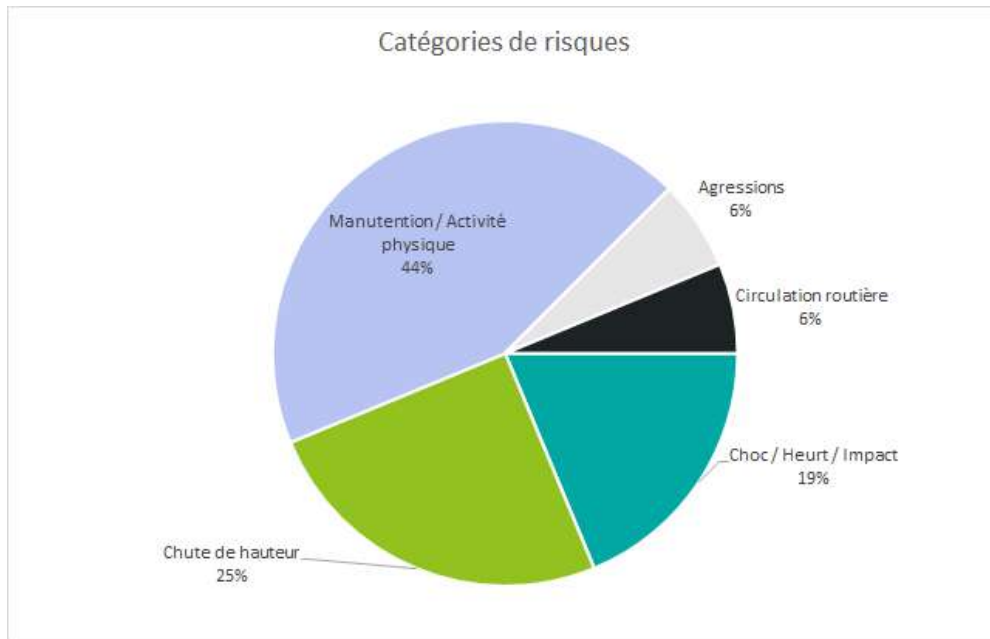
Les performances de collecte en déchetterie sont légèrement inférieures à celles d'Ile-de-France mais bien inférieures à celles de Seine-et-Marne et de France. La présence de collectes de déchets verts et d'encombrants en porte-à-porte génère un détournement de ces tonnages de déchetteries et le manque de déchetteries sur le territoire peut également limiter les apports sur les installations existantes.

2.5. L'impact environnemental et les risques associés aux collectes

	Km parcourus	Emissions de gaz à effet de serre (teq CO ₂)
Collecte porte-à-porte	942 618	2 037
Collecte PAV	41 180	17
TOTAL	983 798	2 054

En 2022, près d'1 million de kilomètres ont été parcourus pour la collecte, ce qui représente une émission de 2 054 tonnes d'équivalent CO₂.

16 accidents de travail ont été déclarés par le prestataire de collecte principal du territoire (SEPUR). 16 ont donné lieu à un arrêt de travail.



2.6. Les évènements marquants de l'année 2022

Une baisse des tonnages est enfin observée après plusieurs années d'augmentations particulièrement marquées lors de la crise sanitaire.

En termes d'organisation, de nouvelles collectes sont venues s'ajouter aux collectes existantes et des évolutions de collectes ont été mises en place :

- La substitution d'une collecte de Déchets Ménagers Résiduels par une collecte de déchets verts sur Dampmart. Dampmart devient ainsi la première commune à passer à une collecte de Déchets Ménagers Résiduels par semaine sur le territoire.
- Une des trois collectes hebdomadaires de Déchets Ménagers Résiduels de Lagny a été remplacée par une collecte d'emballages faisant de Lagny la première commune du territoire à passer à deux collectes d'emballages par semaine.
- La commune de Jablines est passée d'une collecte de verre en apport volontaire à une collecte de verre en porte-à-porte. Le verre est désormais collecté en porte-à-porte sur l'ensemble des communes du SIETREM.
- L'expérimentation de la collecte des grands cartons en borne d'apport volontaire. Tout d'abord lancée sur les écoquartiers de 2 communes (Bussy-Saint-Georges et Montévrain) afin de tenter de résoudre les problèmes de dépôts de cartons au pied des points d'apport volontaire ou de blocage des goulottes des points d'apport volontaire, cette collecte a rapidement convaincu les autres communes du territoire. En décembre 2022, la commune de Courtry s'est rattachée au dispositif. En 2022, 38 tonnes de cartons ont été collectés.
- L'expérimentation de la collecte des encombrants sur appel. L'objectif de ce projet était la substitution de la collecte mensuelle systématique des encombrants en porte-à-porte par la mise en place d'une collecte réalisée uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi, sans contrainte de jour sur l'intégralité de la commune de Chelles. Le service est ainsi ajusté au besoin de l'habitant et la collecte est optimisée. Ce service a démarré en octobre 2022.
- Le service Dépôt Plus.

L'objectif de ce service complémentaire est de faire disparaître à terme les dépôts sauvages récurrents. Pour cela, l'idée est d'assurer une collecte hebdomadaire sur chaque point désigné par les communes. En 2022, 89 points ont été collectés représentant au total 134 tonnes de déchets.

3. FOCUS SUR LES DECHETTERIES

3.1. Description des déchetteries

En 2022, le SIETREM a mis à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries réparties sur le territoire dans les communes de :

- Chanteloup-en-Brie – ZAC du Chêne St Fiacre – rue des Temps Modernes ;
- Chelles – ZAC de la Tuilerie – rue de la Briqueterie ;
- Croissy-Beaubourg – ZA PARIEST – rue des Vieilles Vignes ;
- Noisiel – Parc d'activités La Mare Blanche – rue de la Mare Blanche ;
- Saint-Thibault-des-Vignes – ZAE La Courtilière – rue du Grand Pommeraye.

Un service de déchetterie mobile a également été réalisé sur les communes de :

- Courtry – Espace Jacobsen, Rue Charles Van Wyngène (Parking du haut) – 2 dates en 2022 ;
- Dampmart – Rue Michel Place (Parking du gymnase G. Roby) – 2 dates en 2022 ;
- Thorigny-sur-Marne – Rue du Moulin à Vent (Parking du collège) – 10 dates en 2022.

Les habitants du territoire ont pu accéder à l'ensemble des déchetteries et disposaient chaque jour d'au moins une déchetterie ouverte aux horaires suivants :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles S ^t -Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h - 17h	9h - 17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h - 13h30	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h		
Dimanche	9h - 13h		9h - 13h

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles S ^t -Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	14h30 - 18h30	9h - 18h30
Mardi, jeudi & vendredi	14h30 - 18h30	9h - 13h	
Samedi	9h - 12h / 14h - 18h30		
Dimanche	9h - 12h30		9h - 12h30

Chaque déchetterie est équipée du matériel suivant :

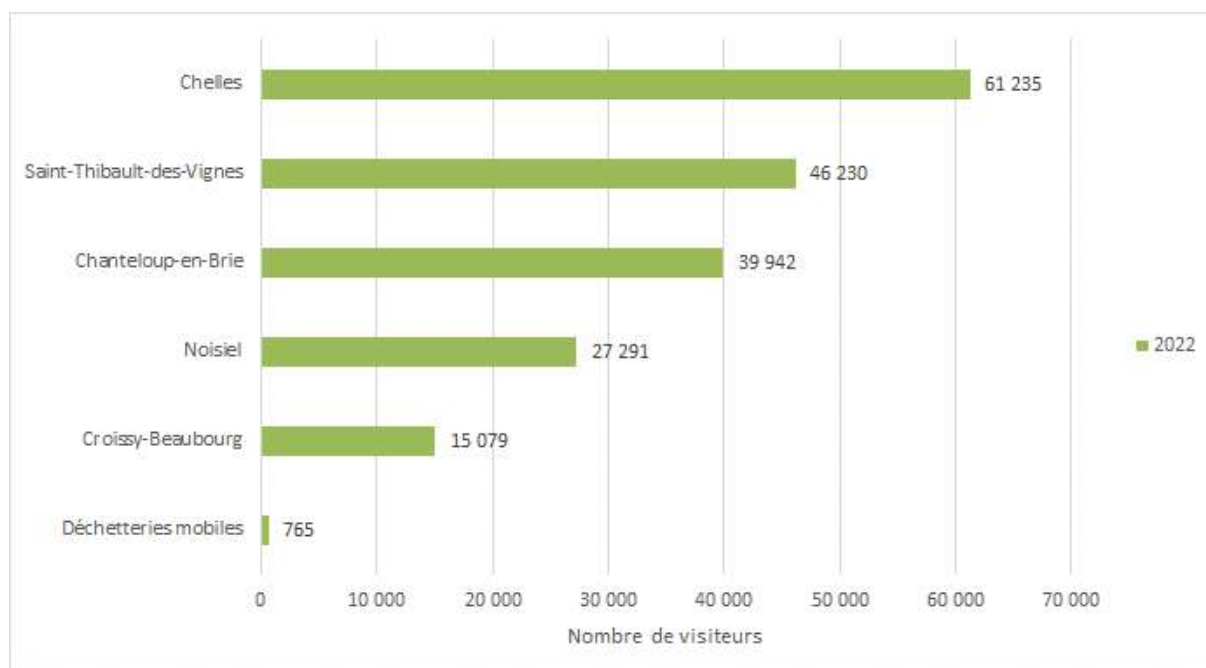
- 1 à 3 bennes gravats,
- 1 à 3 bennes encombrants non incinérables
- 1 benne encombrants incinérables (sauf à Croissy-Beaubourg)
- 1 à 4 bennes végétaux

- 1 benne bois à Chelles et Saint-Thibault-des-Vignes
- 1 benne cartons
- 1 benne ferrailles
- 1 borne huile minérale
- 1 fût d'huile organique
- 1 caisson radiographie
- Caissons DDS
- Caisson piles et batteries
- Caisson capsules Nespresso
- Caissons néons et ampoules
- Caissons électroménagers
- 1 borne à vêtements
- 2 colonnes à journaux
- 1 colonne à verre
- 1 benne pour le mobilier
- 1 caisson pour les textiles et la literie

A noter : Avec 1 déchetterie fixe pour 62 124 habitants, le SIETREM est sous-doté en installations par rapport aux préconisations de l'ADEME.

3.2. Fréquentation des déchetteries

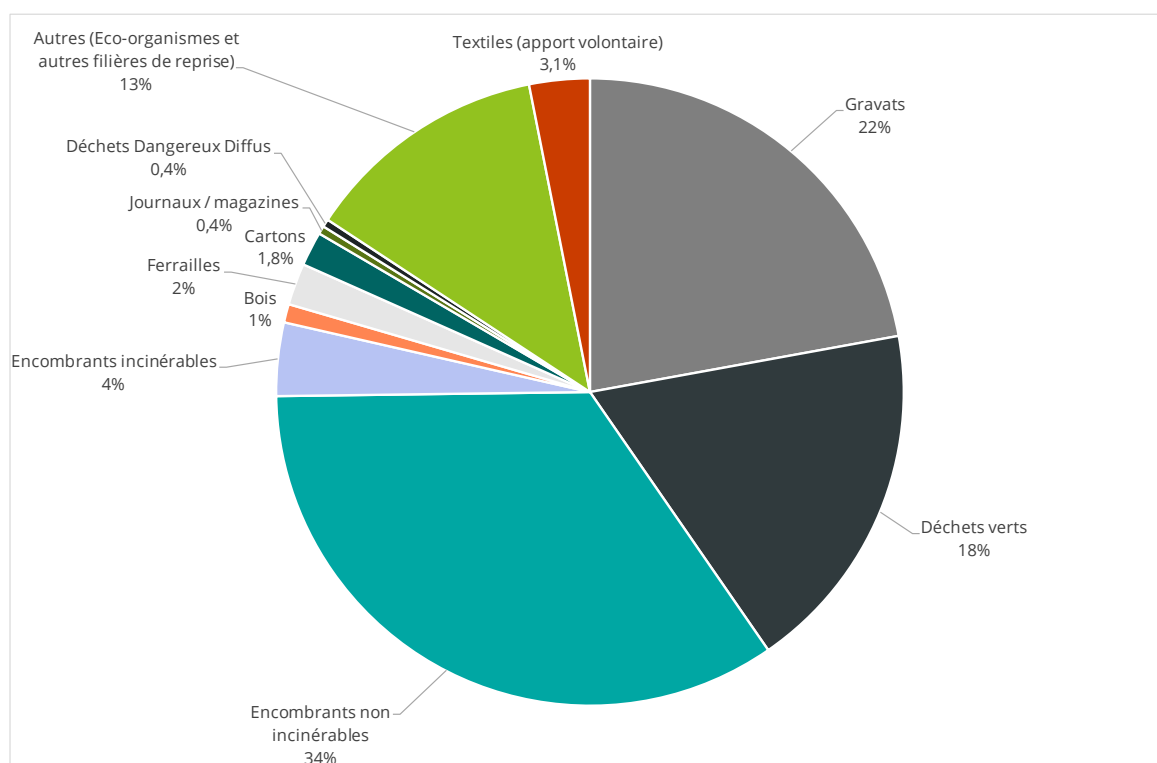
En 2022, **190 542 visiteurs** se sont rendus en déchetterie.



Les déchetteries de Chelles et de Saint-Thibault-des-Vignes sont celles qui reçoivent le plus d'usagers (56% des visites).

3.3. Les flux collectés en déchetteries

En 2022, en intégrant les filières de reprise, les déchetteries fixes et mobiles ont réceptionné 22 602 tonnes de déchets (-9% de déchets par rapport à l'année 2021) répartis de la façon suivante :

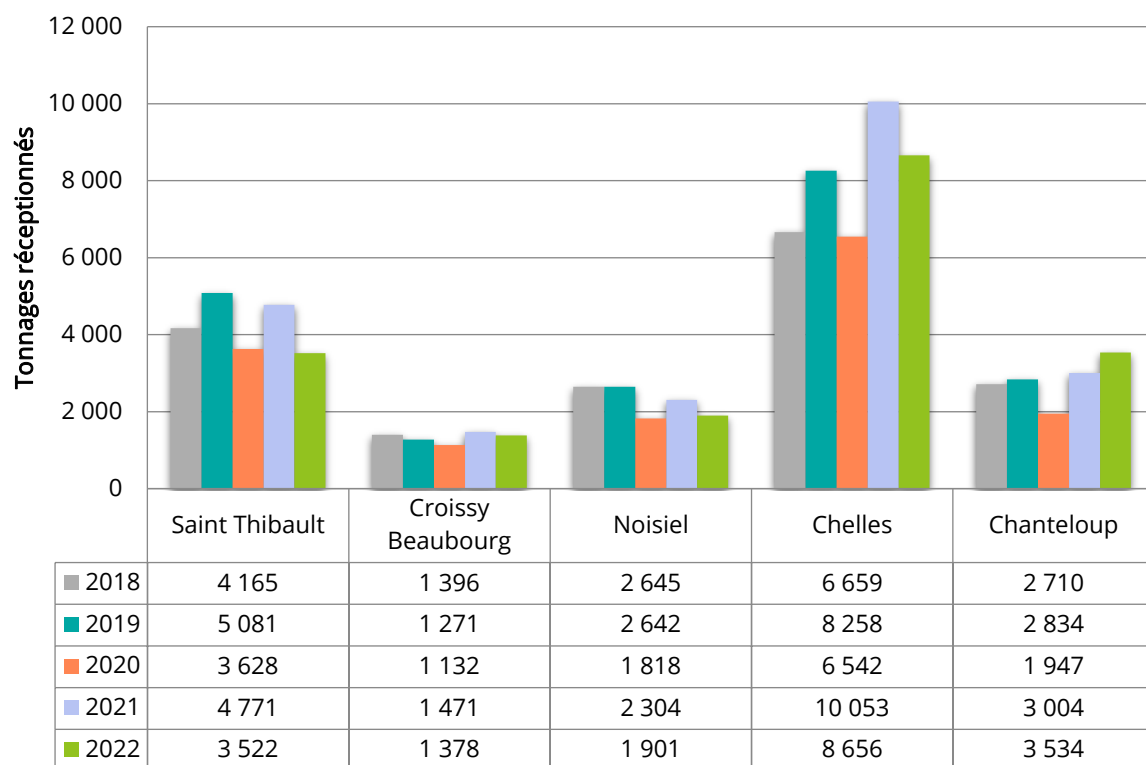


A noter : tous les tonnages de textiles collectés sur le territoire (en déchetterie et hors déchetterie) ont été intégrés au flux des déchetteries.

Les encombrants non incinérables, les déchets verts, les gravats et les filières de reprise représentent 87% des flux entrants.

Entre 2021 et 2022, la plupart des flux ont diminué. Dans les flux qui ont augmenté, citons : les ferrailles (+64%), les encombrants incinérables (+23%) et les filières de reprise (+14%).

Le suivi des tonnages collectés par déchetterie fixe entre 2018 et 2022 montre une prédominance des apports sur la déchetterie de Chelles avec une augmentation significative des tonnages en 2021. Sur les autres déchetteries, les tonnages réceptionnés évoluent assez peu.



Les filières empruntées par les différents flux ainsi que les ratios de collecte en déchetteries par habitant sont présentés dans le tableau suivant :

Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids par habitant en Kg/an		
		2020	2021	2022
Gravats	ISDI	13,24	16,46	16,22
Déchets verts	Compost Val d'Europe	10,72	17,07	13,28
Encombrants non incinérables	ISDND	19,75	30,41	25,04
Encombrants incinérables	UVE	1,47	2,25	2,75
Bois	Compost Val d'Europe	1,09	0,69	0,69
Ferrailles	CORNEC	1,37	0,96	1,56
Cartons	VEOLIA	1,06	1,44	1,28
Journaux / magazines	VEOLIA	0,32	0,41	0,30
Déchets Dangereux Diffus	CHIMIREC	0,34	0,41	0,29
Autres (Eco-organismes et autres filières de reprise)	DEEE-COREPILE- ECODDS-ECOMOBILIER et autres	5,06	8,12	9,19
Textiles (apport volontaire)	ECO TLC	1,75	2,25	2,27
	TOTAL	56,16	80,45	72,77

Le ratio de collecte de déchets en déchetteries a baissé de 10% par rapport à 2021.

En 2022, le poids de déchets par visiteur était de 115 kg. Les apports les plus importants par visiteur sont observés sur Chelles (157 kg/visiteur), Croissy-Beaubourg (109 kg/visiteur) et Chanteloup (107 kg/visiteur).

3.4. Les évènements marquants de l'année 2022

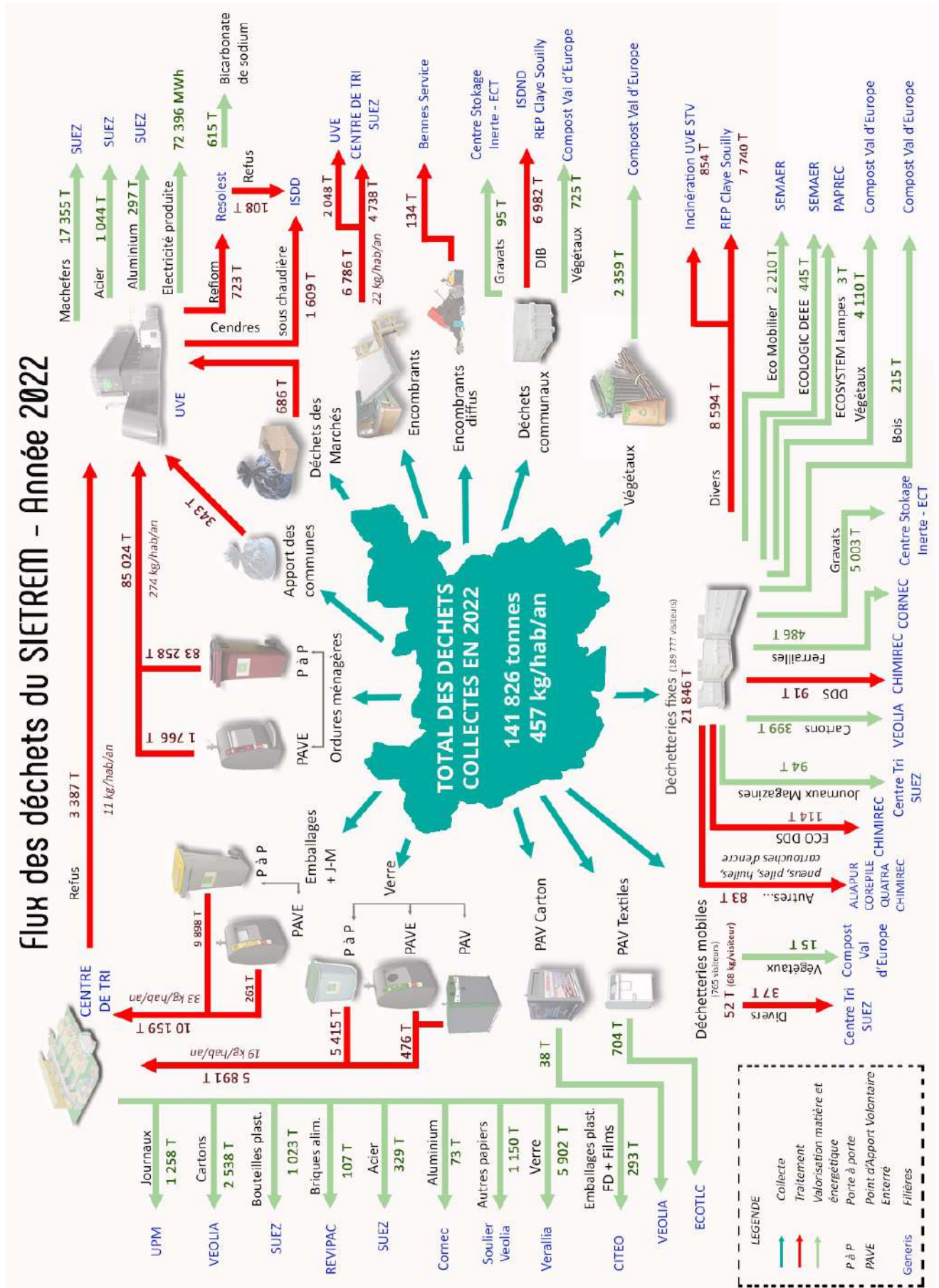
Le 1^{er} février 2022, un nouveau règlement de déchetteries a été mis en place. Les modifications apportées à l'ancien règlement étaient les suivantes :

- Changement des horaires d'été afin d'éviter les files d'attente du matin : ouverture à 9h au lieu de 9h30 et fermeture à 18h30 au lieu de 19h du lundi au samedi.
- Autorisation d'accès aux véhicules tôlés.
- Limitation à 26 passages par an, pour éviter les apports de possibles professionnels.
- Modification de certains volumes de déchets autorisés :
 - Pneumatiques (VL uniquement) : 8 par an et par foyer.
 - Déchets dangereux : 10 pots ou bidons de 25 litres maximum par mois et par foyer.
 - Huiles usagées : 10 litres par mois et par foyer.

4. LE TRAITEMENT

4.1. Synthèse des filières de traitement sur le territoire

Flux des déchets du SIETREM - Année 2022



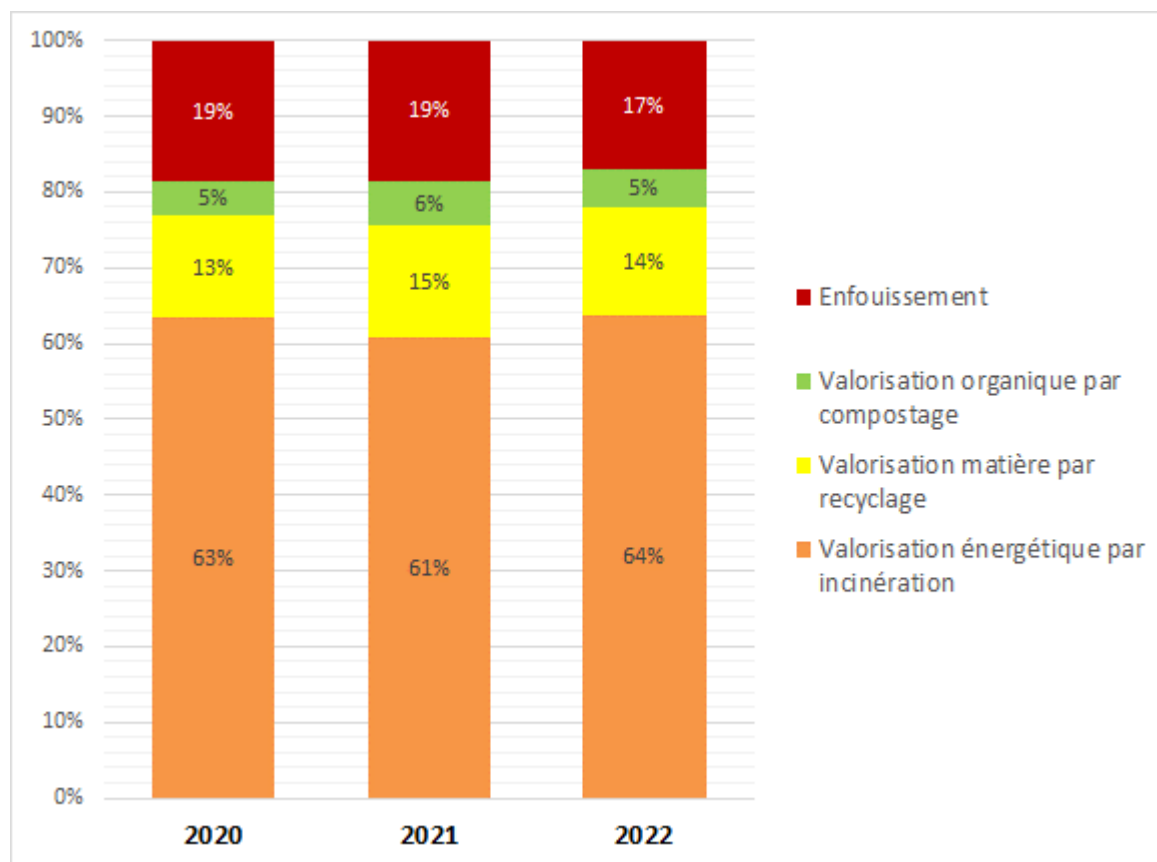
4.2. Les modes de traitement

Les filières empruntées par les différents flux sont présentées dans le tableau ci-dessous (dans ce tableau, les flux secondaires (refus de tri, matières secondaires issues de l'incinération, ...) ne sont pas pris en compte, puisque ce sont des flux issus d'installations de traitement) :

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destinations des déchets collectés	Modes de traitement 2022	Mode de traitement 2021	
Déchets ménagers résiduels	Porte-à-Porte	83 258	88 411	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Collecte en vue d'une valorisation 117 096 83%	Collecte en vue d'une valorisation 120 821 79%	
	Points d'Apport Volontaire	1 766					
Verre	Porte-à-Porte	5 415	5 891	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	Valorisation énergétique par incinération	Valorisation énergétique par incinération	
	Points d'Apport Volontaire	476					
Emballages journaux magazines	Porte-à-Porte	9 898	261	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	92 343 68%	94 759 61%	
	Points d'Apport Volontaire	261					
Cartons	Points d'Apport Volontaire	38	38	Centre de tri	Valorisation matière par recyclage	Valorisation matière par recyclage	
	Déchetterie	399	399				
Déchets verts	Porte-à-Porte	2 359	2 359	Plateforme compostage	20 718 15%	22 958 15%	
	Déchetterie	4 124	4 124				
	Bennes des services techniques	725	725				
Encombrants	Porte-à-Porte	4 738	4 738	Installation de stockage des déchets non dangereux	Valorisation organique par compostage 7 423	Valorisation organique par compostage 9 139	
		2 048	2 048	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes			
	Déchetterie	7 778	7 778	Installation de stockage des déchets non dangereux	5%	6%	
		854	854	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Enfouissement 24 730	Enfouissement 28 810	
	Bennes des services techniques	6 982	6 982	Installation de stockage des déchets non dangereux			
Gravats	Déchetterie	5 003	5 003	Installation de stockage des déchets inertes	18%	19%	
	Bennes des services techniques	95	95				
Déchets ménagers spéciaux	Déchetteries	205	205	CHIMIREC/ECODDS			
Pneus/piles/huiles organiques et minérales / cartouches / radiographies / extincteurs		83	83	ALIAPUR/COREPILE/QUATRA/CHIMIREC/ PRINTERRE EA /RECYCL'M/SUEZ RV			
DEEE		448	448	ECOLOGIC/ECOSYSTEM			
Mobilier		2 210	2 210	ECOMOBILIER			
Bois		215	215	Plateforme de compostage			
Journaux-magazines		94	94	Centre de tri			
Ferraille		486	486	Valorisateur			
Textiles		Déchetteries/Communes	704	704			ECOTLC
Déchets communes		Services techniques	343	343			Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes
Déchets des marchés		Bac ou vrac sur le site des marchés	686	686			Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes
Dépôts Plus	Collectes in situ	134	134	Installation de stockage des déchets non dangereux			
TOTAL		141 826	135 315		145 213	155 666	

Au cours de l'année 2022, les volumes de l'enfouissement ont encore diminué au profit de la valorisation énergétique, en raison de l'arrêt de l'enfouissement des encombrants collectés en porte-à-porte au profit de la valorisation énergétique.

La valorisation organique a également diminué en raison de la baisse de tonnage de déchets végétaux collectés (-17%).



Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SIETREM

Installations où sont traités les déchets gérés par le SIETREM	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Usine d'incinération des déchets non dangereux	SIETREM	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE	Electricité
Centre de tri collecte sélective	SIETREM	GENERIS-VEOLIA	Recyclage matière
Installations de stockage de déchets	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION REP Claye-Souilly	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION VEOLIA	Enfouissement
Traitement organique par compostage	COMPOST VAL D'EUROPE	COMPOST VAL D'EUROPE	Compostage

4.3. L'unité de valorisation énergétique

4.3.1. *Description de l'installation*

L'unité d'incinération appartenant au syndicat est située : 3, rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes.

Elle est implantée sur une superficie de 3,55 hectares.

Elle dispose de :

1. Deux lignes de fours avec grilles à rouleaux d'une capacité respective de :
 - 8 tonnes/heure pour la ligne N° 1,
 - 12 tonnes/heure pour la ligne N° 2,
2. Deux chaudières d'une capacité respective de :
 - 25 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N° 1,
 - 35 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N° 2,
3. D'un turboalternateur de 10 MW,
4. D'un traitement des fumées Type "sec" (Electrofiltres + Filtres à manches)
5. D'une installation de traitement DeNOx SCR (permettant d'éliminer les oxydes d'azote Nox) mise en service en janvier 2018 sur les 2 lignes.

Les mises en service industrielles ont été faites pour la Ligne 1 en 1985 et pour la Ligne 2 en 1995.

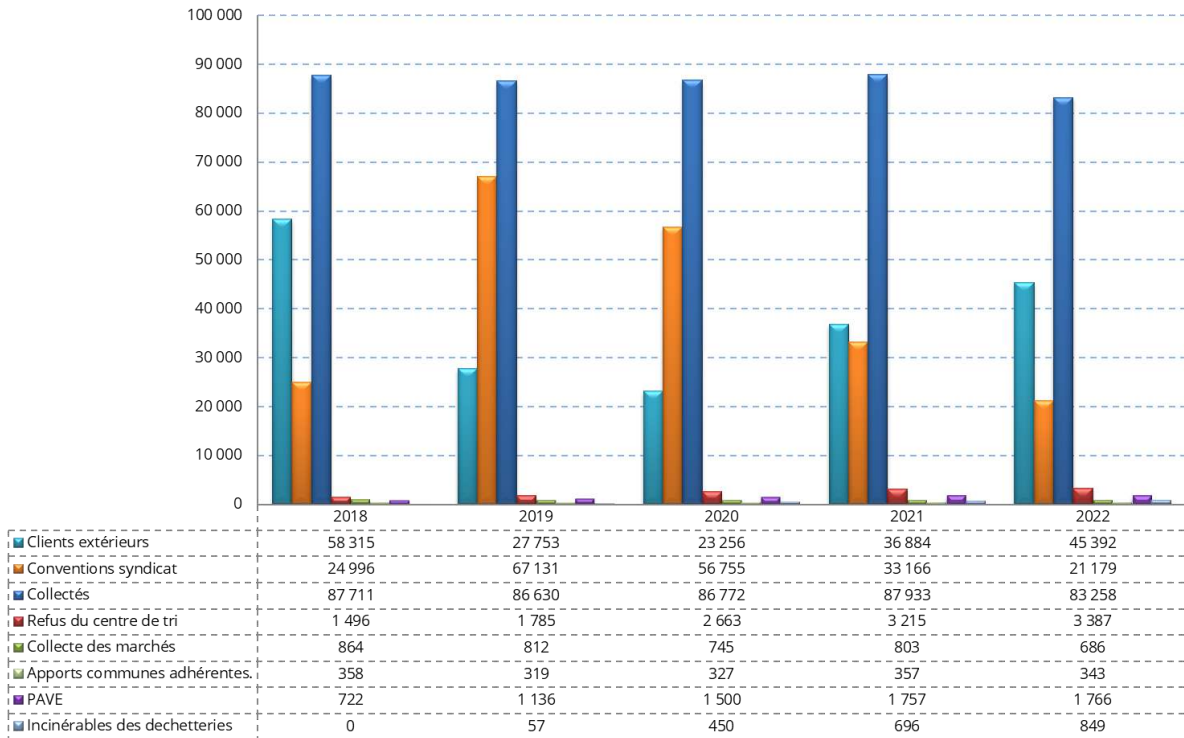
L'unité d'incinération est exploitée par la société SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE en Délégation de Service Public.

Elle dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals).

4.3.2. *Bilan de fonctionnement sur l'année 2022*

En 2022, les déchets collectés en porte-à-porte par le SIETREM représentaient 53,1% des apports sur l'usine de valorisation énergétique (en baisse de 0,3% par rapport à l'année précédente). Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités représentaient 13,5% des apports (en baisse de 7% par rapport à l'année précédente). 28,9% des apports provenaient de clients extérieurs (en hausse de 7% par rapport à l'année précédente).

Répartition des apports en tonne

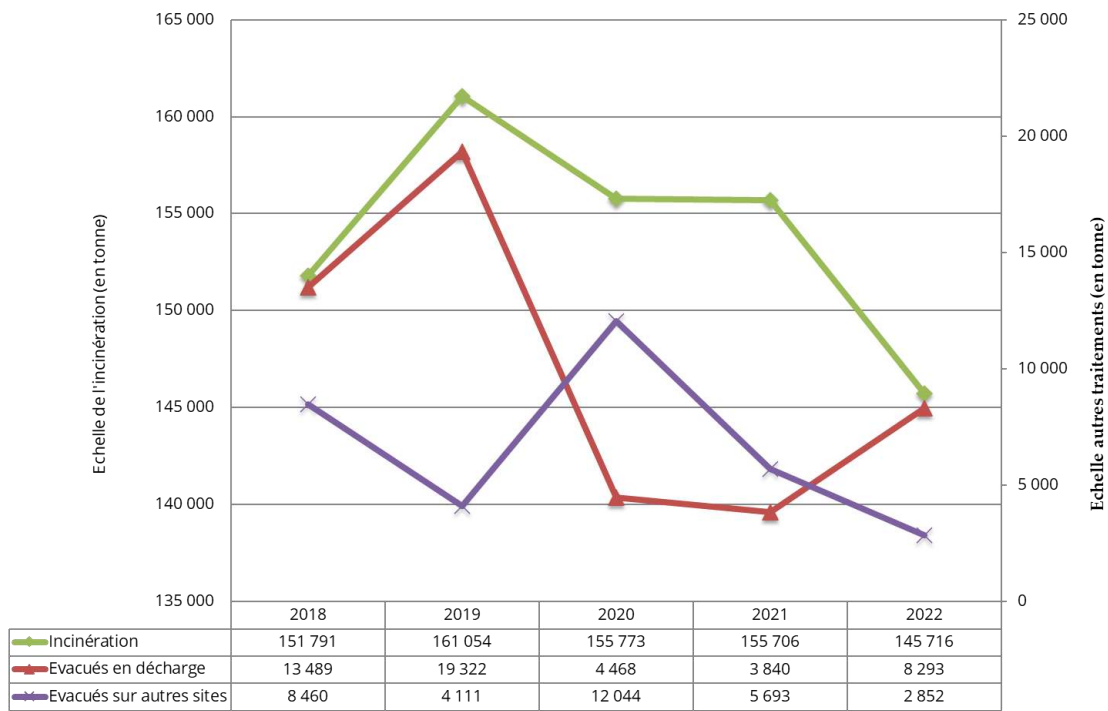


➤ Le rendement global moyen des fours d'incinération continue sa baisse depuis 2021.

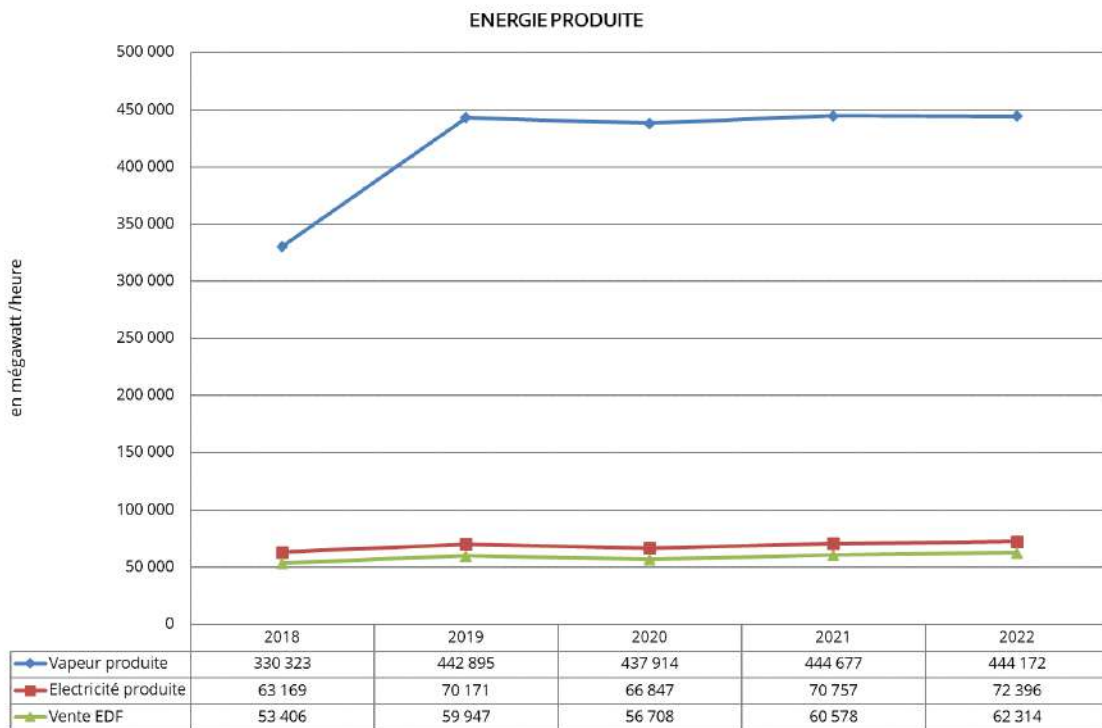


➤ Le site a réceptionné un total de 156 861 tonnes de déchets en 2022. 145 716 tonnes ont été incinérées, 2 852 tonnes ont été évacuées vers d'autres usines d'incinération et 8 293 tonnes ont été enfouies. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et /ou incinérés.

L'incinération (en tonnes)



➤ En 2022, l'usine a produit 72 396 MWh et vendu 62 314 MWh à EDF.



4.3.3. Les évènements marquants de l'année 2022

- Installation des analyseurs mercure dans le cadre du Bref incinération (Best références – meilleures techniques disponibles) ;
- Passage du water jacket (système de refroidissement par eau) en solution béton réfractaire sur la ligne 1 ;
- Installation d'une centrale d'aspiration ;
- Installation d'un broyeur à encombrants et du système de détection/extinction incendie associé.
- Mise en place d'un système de surveillance des systèmes de génération d'électricité en avril 2022 sur l'alternateur du GTA (groupe turbo-alternateur)
- Poursuite des investigations sur les incidents de black-out (pannes d'électricité) récurrents.

4.4. Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage

4.4.1. Description de l'installation

GENERIS-VEOLIA, titulaire du marché, assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'emballages ménagers provenant du SIETREM.

➤ **Le centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes**

Le site appartenant au syndicat est situé 6 rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes.

Le site est soumis à l'arrêté préfectoral n°15/DCSE/IC/096 du 18 décembre 2015 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est autorisé pour recevoir et trier la collecte sélective et y stocker les produits à valoriser.

Le centre de tri a été dimensionné pour une capacité de 25 000 t/an de déchets recyclables issus de la collecte sélective. Le centre de tri est ouvert sur 5 jours de travail par semaine sur 52 semaines par an (avec la possibilité de travailler le samedi si nécessaire).

Le 11 juillet 2019, un incendie majeur a ravagé le process du centre de tri. Seuls les locaux administratifs et le quai de déchargement ont été épargnés par les flammes. La reconstruction du nouveau centre de tri a démarré en octobre 2021 et s'est poursuivie en 2022 jusqu'à la mise en service industrielle qui a débuté le 5 septembre 2022 avec une montée en charge progressive. Ainsi, du 1^{er} janvier au 28 octobre 2022, les collectes sélectives du SIETREM ont été triées sur le centre de tri de Monthyon (grâce à une convention d'occupation temporaire signée entre le SMITOM Nord Seine-et-Marne, maître d'ouvrage du site, la société GENERIS-VEOLIA, exploitant, et le SIETREM en date du 22/07/2019). A partir du 29 octobre 2022, la totalité des collectes du SIETREM a été triée sur le site de Saint-Thibault-des-Vignes. Le site a également accueilli les collectes du SIETOM de Tournan et celles du SYCTOM de Paris (commune de Noisy-le-Grand) par l'intermédiaire de conventions.

Le système de protection incendie a été fortement renforcé sur le nouveau centre de tri.



Descriptif général des équipements du centre de tri

Le centre de tri dispose de 174 équipements dont 125 convoyeurs soit 1,258 km et 1 450 m² de passerelles. Le process consiste à réceptionner, trier, manutentionner, regrouper, stocker les déchets avant d'être expédiés vers les filières de valorisation.

Les équipements :

- 1 crible rotatif (Trommel)
- 2 cribles balistiques (tri granulométrique) ;
- 2 séparateurs d'objets longs (tri des aberrants)
- 1 crible à disques, défineur permettant un tri granulométrique pour séparer les fines
- 3 Overbands à aimant permanent, séparateurs magnétiques pour séparer l'acier
- 2 séparateurs de non-ferreux, courant de Foucault avec champ à induction pour éjecter les métaux non ferreux, l'aluminium principalement
- 8 machines de tri optique pour séparer les fibreux, les plastiques et les films par reconnaissance de matière
- 1 TSA2, brevet déposé par Veolia, pour le tri séquentiel auto-adaptatif, séparant majoritairement les bouteilles plastique par matériau en séquence de 60 secondes. La boucle TSA2+ fait environ 35 m.
- 1 cabine équipée de 6 tapis de tri pour un contrôle qualité par les opérateurs
- 11 stockeurs tampon des produits triés sous cabine
- 1 presse à paquet pour l'acier,
- 1 presse à balles pour les autres flux valorisables
- 2 compacteurs à refus valorisés

Les produits valorisés

11 flux sont valorisés en sortie du centre de tri :

- En balles :
 - Aluminium ;
 - Petits Aluminium ;
 - Flux Développement souple (films) ;
 - Flux Développement Rigide (Pet foncé, opaque ; barquette, polystyrène) ;
 - PEHD-PP
 - PET Clair et Bleuté
 - Journaux-Magazines

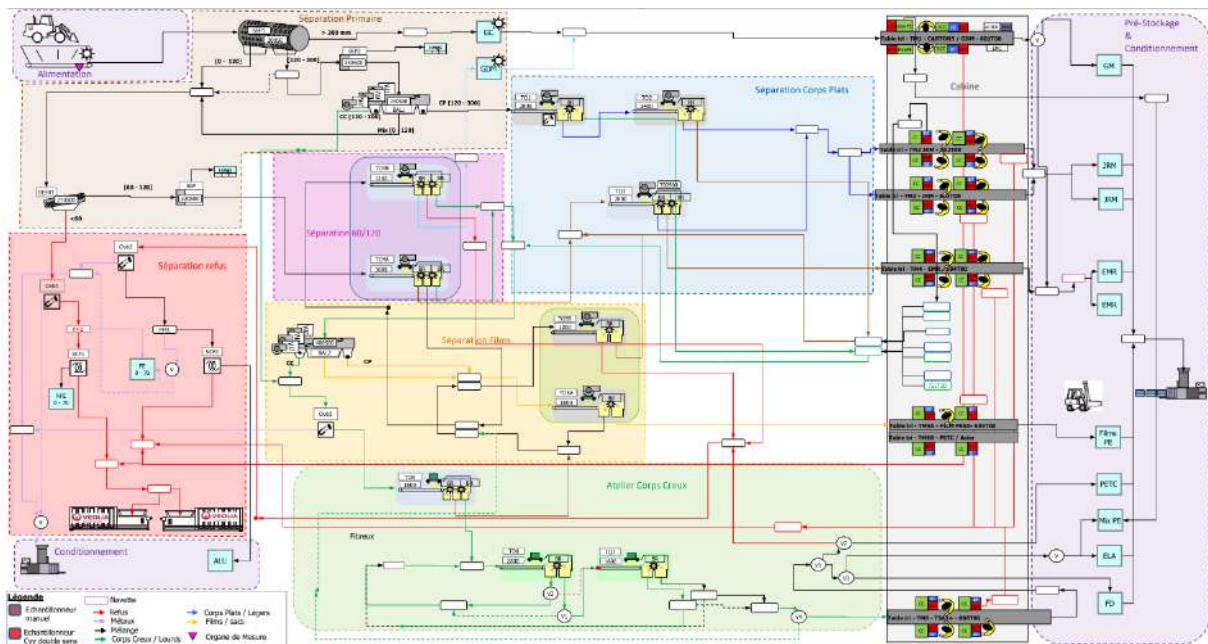
- Gros de Magasin – autres papiers
- Cartonnettes
- Briques Alimentaires
- En paquets
 - Acier

Les refus de tri sont traités par valorisation énergétique à l'usine d'incinération du SIETREM située en face du centre de tri.

Vue générale de la zone process



Synoptique du centre de tri



➤ **Le centre de tri de Monthyon**

Le centre de tri se situe sur la commune de Monthyon (77122), dans le nord de la Seine-et-Marne, à 27 kilomètres du SIETREM (Lieu-dit "La Croix Gillet"). Il dispose d'une capacité de traitement de 18 500 tonnes/an (tri CS) en deux équipes avec un passage chaîne d'environ 5 T/h. Le site est soumis à l'arrêté préfectoral : n° 2014/DRIEE/UT77 du 27 juin 2014 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est autorisé pour recevoir et trier la collecte sélective et y stocker les produits à valoriser.

Du 1^{er} janvier 2022 au 28 octobre 2022, les réceptions des collectes sélectives du SIETREM se sont faites directement sur le centre de Monthyon.



4.4.2. L'évolution des tonnages valorisés

Matériaux	QUANTITE EN TONNES				
	2018	2019	2020	2021	2022
Journaux / magazines	2 674	1 900	1 343	1 273	1 258
Cartons	2 247	2 088	2 185	2 536	2 538
Emballages en plastique	1 241	957	1 320	1 249	1 316
Briques alimentaires	144	89	84	67	107
Acier	356	260	389	336	329
Aluminium	24	15	17	29	73
Autres papiers	725	1 400	1 785	1 651	1 150
Matières perdues suite incendie		200			
Total emballages triés	7 412	6 909	7 123	7 142	6 771
Total verre trié	5 967	5 980	6 418	6 125	5 902
Refus	1 496	1 958	2 721	3 215	3 387

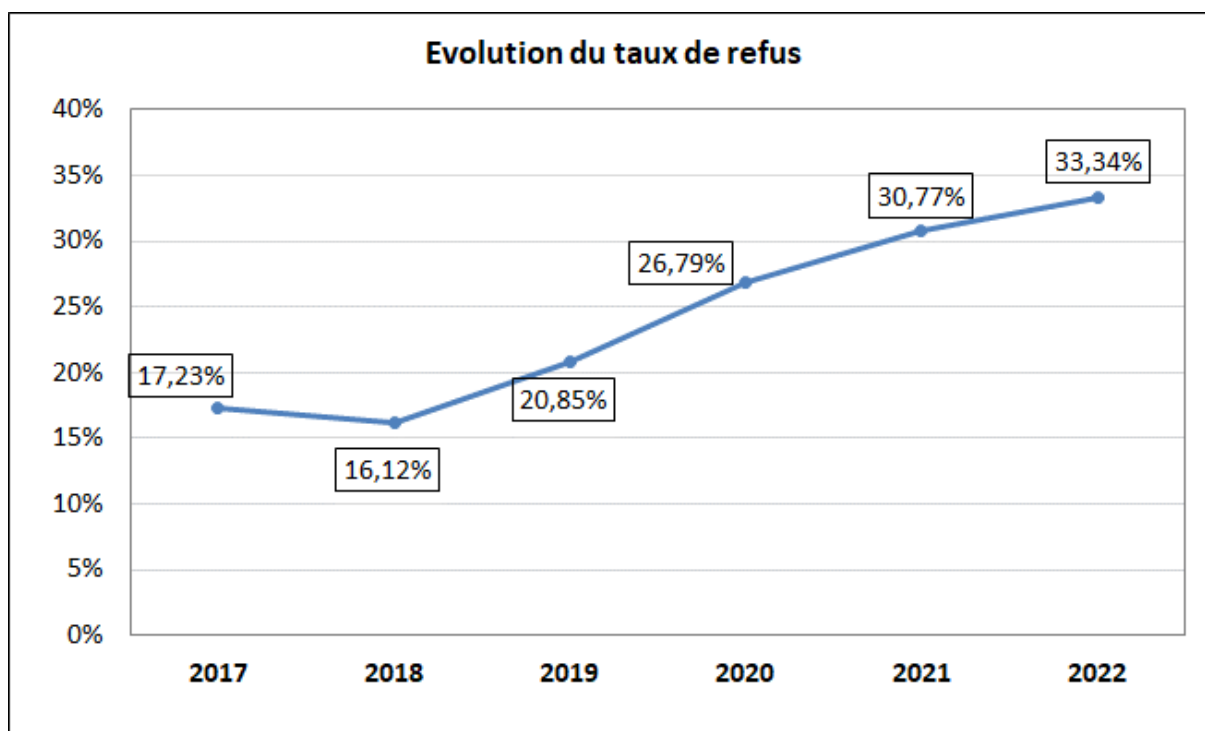
L'analyse de l'évolution montre que :

- Par rapport à 2021, la quantité totale d'emballages triés est en baisse de 5% et la quantité totale de verre est en baisse de 4% ;

- La quantité par habitant montre une baisse globale de 3% avec toutefois des disparités par flux (augmentation de 149% sur l'aluminium et de 58% sur les briques alimentaires, baisse de 31% sur les autres papiers) ;
- Après plusieurs années d'augmentation, les quantités de cartons se sont stabilisées entre 2021 et 2022. Les journaux-magazines ont continué de baisser mais dans une moindre mesure que les années précédentes (-2%).
- Le taux de refus (quantité de refus centre de tri incinérée/quantité d'emballages-papiers collectée) était de 16% en 2018 (centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes, procédé de tri automatisé). Le taux de refus a continué sa progression pour atteindre 33,34%. Le centre de tri de Monthyon étant peu automatisé, une partie des petits emballages se retrouvent en refus. Il est à noter également que des déchets divers se retrouvent dans les collectes sélectives notamment des déchets électriques et électroniques, des vêtements, des seringues,

51 prélèvements ont été réalisés sur le contenu des bennes de collectes sélectives en 2022. Sur cet échantillonnage, le taux de refus moyen du contenu des bennes augmente de 6%, passant de 25,4% à 26,9% en 2022 indiquant une légère dégradation du geste de tri des habitants. L'amplitude du taux moyen de refus varie de 14% à 49,5%. Cette forte variabilité traduit une qualité de gisement très hétérogène d'un secteur à l'autre du territoire du SIETREM.

En global sur l'année, le taux de refus du centre de tri atteint 33,34%, chiffre en constante augmentation depuis 2019.



4.4.3. Les évènements marquants de l'année 2022

Le principal évènement concerne la remise en service du centre de tri du SIETREM. La mise en service industrielle a eu lieu en septembre 2022.

5. LE SUIVI DES INDICATEURS NATIONAUX ET REGIONAUX

5.1. Les objectifs nationaux

La politique nationale de prévention et de gestion des déchets, dans un contexte de transition vers une économie circulaire, a fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le domaine des déchets d'ici 2025/2030.

Objectif	Valeurs SIETREM 2022	Atteinte
Réduire de 15 % la quantité des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010	-12% par rapport à 2010	☹️
Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030.	Filières de reprise = 2,5%	☹️
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en masse en 2025	Bilan 2022 : 31%	☹️
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025	Bilan 2022 : 79%	😊
Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025	Bilan 2022 : +1% par rapport à 2010 (Rappel 2021 : +18% par rapport à 2010)	☹️
Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits	Bilan 2022 : 18% des DMA	☹️

5.2. Les objectifs régionaux

La région Ile-de-France a décliné les objectifs nationaux fixés dans le code de l'environnement de la façon suivante :

Objectif	Valeur 2022	Atteinte
Atteindre un objectif de -10% de DMA en 2025, par rapport à 2010, et aller au-delà en 2031	-12% par rapport à 2010	😊
Améliorer les performances de collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphiques pour atteindre 41,74 kg/hab. en 2025 et 44 kg/hab. en 2031	Bilan 2022 : 33kg/hab.	☹️

PARTIE 4 : COUT DU SERVICE PUBLIC

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

1.1. Nature des contrats

ENTREPRISE	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE
SEPUR	Déchets verts	MP 3 ans+1	27/02/2024
SEPUR	Collecte OM	MP 8 ans Lot1	31/05/2025
	Collecte sélective Encombrants		
POLYCEJA- DERICHEBOURG	Collecte OM PAVE	MP 8 ans Lot2	31/05/2025
	Collecte sélective PAVE		
GENERIS	Exploitation du centre de tri	MP 6 ans	30/06/2024
SUEZ RV ENERGIE	Traitement par incinération	DSP 20 ans	31/12/2025
AUBINE-VEOLIA	Déchetteries	MP 4 ans	30/10/2023
AUBINE-VEOLIA	Déchets communaux	MP 4 ans+1	30/06/2023
ESE	Conteneurisation	MP 4 ans+1	30/01/2023
OURRY	Apport Volontaire VERRE	MP 3 ans+1	31/12/2023
SUEZ RV IDF	Valorisation et traitement des encombrants issus de la collecte en porte-à-porte	MP 4 ans	31/12/2024

2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES

2.1. Les indicateurs économiques de l'année

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

Définitions :

- Coût complet : total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers
- Coût technique : coût complet diminué des recettes industrielles
- Coût partagé : coût technique diminué des soutiens des Eco-organismes
- Coût aidé HT : coût partagé diminué des aides
- Coût aidé TTC : coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

INDICATEURS ECONOMIQUES	2022		2021	
	Total en €	en € par habitant	Total en €	en € par habitant
CHARGES				
Charges de structure	1 713 242 €	6 €	1 531 365 €	5 €
Charges de communication	629 591 €	2 €	497 614 €	2 €
Prévention	272 738 €	1 €	279 748 €	1 €
Charges techniques	38 229 762 €	123 €	38 060 291 €	123 €
Pré-collecte et collecte	14 140 351 €	46 €	13 337 885 €	43 €
Transport	2 186 659 €	7 €	2 152 680 €	7 €
Traitement	21 788 269 €	70 €	22 415 034 €	73 €
dont TGAP	2 246 784 €	7 €	1 465 352 €	5 €
Enlèvement des déchets dangereux	114 483 €	0 €	154 691 €	0,5 €
Total des charges HT	40 845 332 €	131 €	40 369 018 €	131 €
TVA Acquittée	696 792 €	2 €	576 980 €	2 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	9 425 793 €	30 €	7 298 748 €	24 €
Soutiens éco organismes	2 157 590 €	7 €	2 011 224 €	7 €
Aides	73 422 €	0 €	108 050 €	0 €
Total des produits	11 656 805 €	38 €	9 418 022 €	31 €
COUT DU SERVICE PUBLIC COUT AIDE TTC	29 885 318 €	96 €	31 527 975 €	102 €
TEOM	18 968 358 €	61 €	17 251 387 €	56 €
Contribution des collectivités	10 073 137 €	32 €	9 176 913 €	30 €
COUT IMPUTE /CONTRIBUTION DES USAGERS	29 041 495 €	93 €	26 428 300 €	86 €
Population	310 620		308 203	

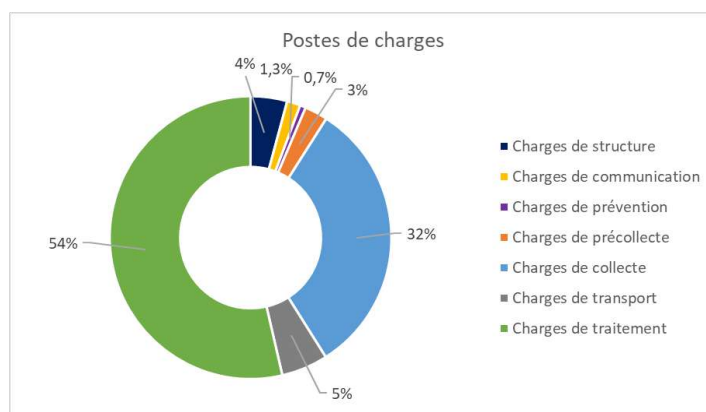
Entre 2021 et 2022, le coût aidé du service public a baissé de 6% passant de 102 € TTC/habitant à 96 € TTC/habitant.

2.2. La structure du coût

2.2.1. Nature des charges

Les charges se répartissent sur les différents postes suivants :

Postes de charges	Total en k€ HT	%
Charges de structure	1 713	4%
Charges de communication	630	1,5%
Charges de prévention	273	0,7%
Charges de précollecte	1 083	3%
Charges de collecte	13 058	32%
Charges de transport	2 187	5%
Charges de traitement	21 903	54%
Total des charges	40 845	



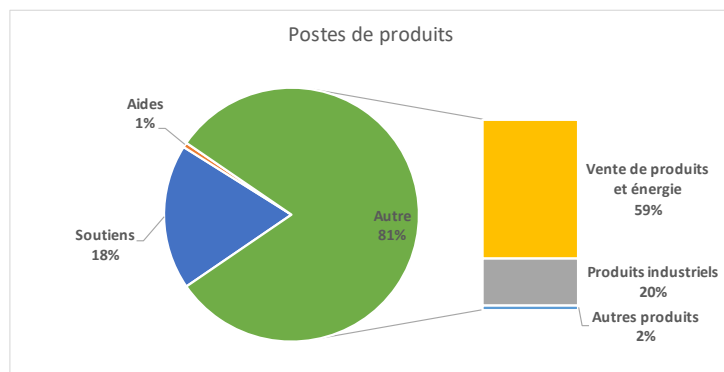
Le poste traitement représente le premier poste de dépense (54% des charges) suivi par le poste collecte (32% des charges).

A noter que le poste prévention représente moins de 1% des charges.

2.2.2. Nature des produits

Les produits se répartissent sur les différents postes suivants :

	Produits en k€ HT	%
Produits industriels dont :	9 426	81%
Vente de produits et énergie	6 861	
Prestations à des tiers	2 327	
Autres produits	238	
Soutiens	2 158	19%
Aides, dont :	73	1%
Reprises des subventions d'investissement (« amortissements »)	73	
Subventions de fonctionnement	0	
Aides à l'emploi	0	
Total des produits	11 657	



Les produits industriels représentent 81% du produit perçu par le SIETREM dont plus de la moitié provient de la vente de produits et d'énergie.

83% des produits issus de la vente de produits et d'énergie proviennent de la vente d'énergie de l'usine de valorisation énergétique.

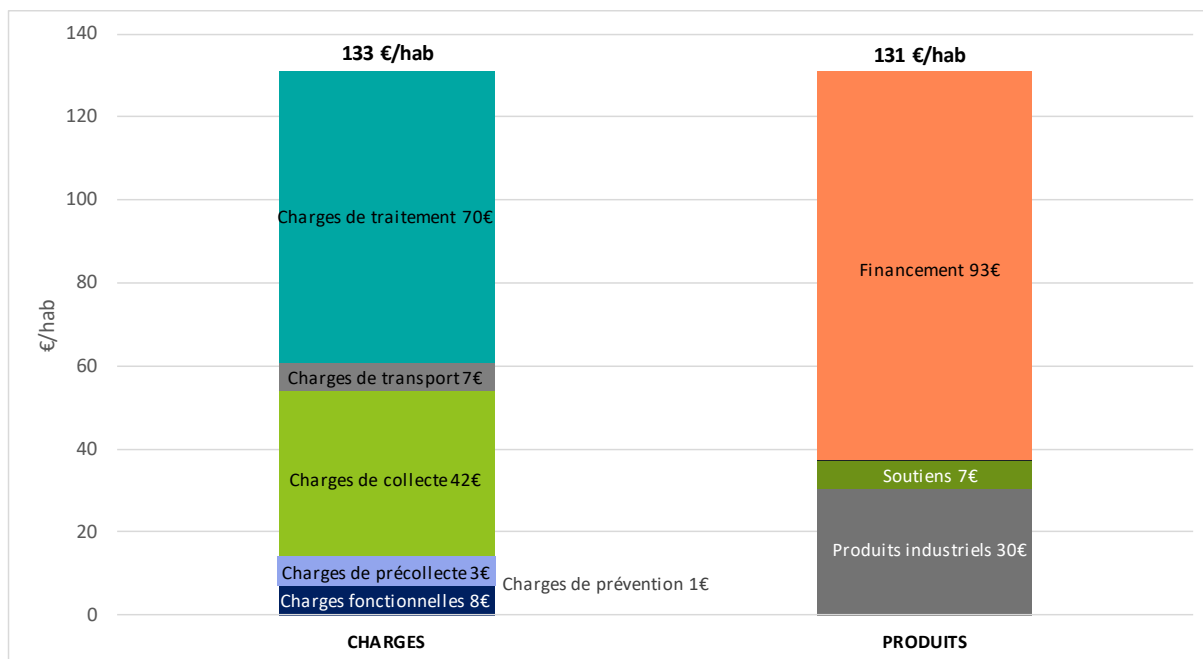
2.2.3. Nature des financements

Le service est financé par 2 sources :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 18 968 k€ (65% du financement)
- Les contributions des collectivités : 10 073 k€ (35% du financement)

2.2.4. Répartition des charges, produits et financement

La répartition des charges, produits et financement par habitant est présentée dans le graphique ci-dessous :



Les charges de collecte et traitement sont prépondérantes, elles représentent 84% des charges totales.

Les produits couvrent 97% des charges du syndicat. La différence est compensée par l'utilisation de l'excédent des années précédentes.

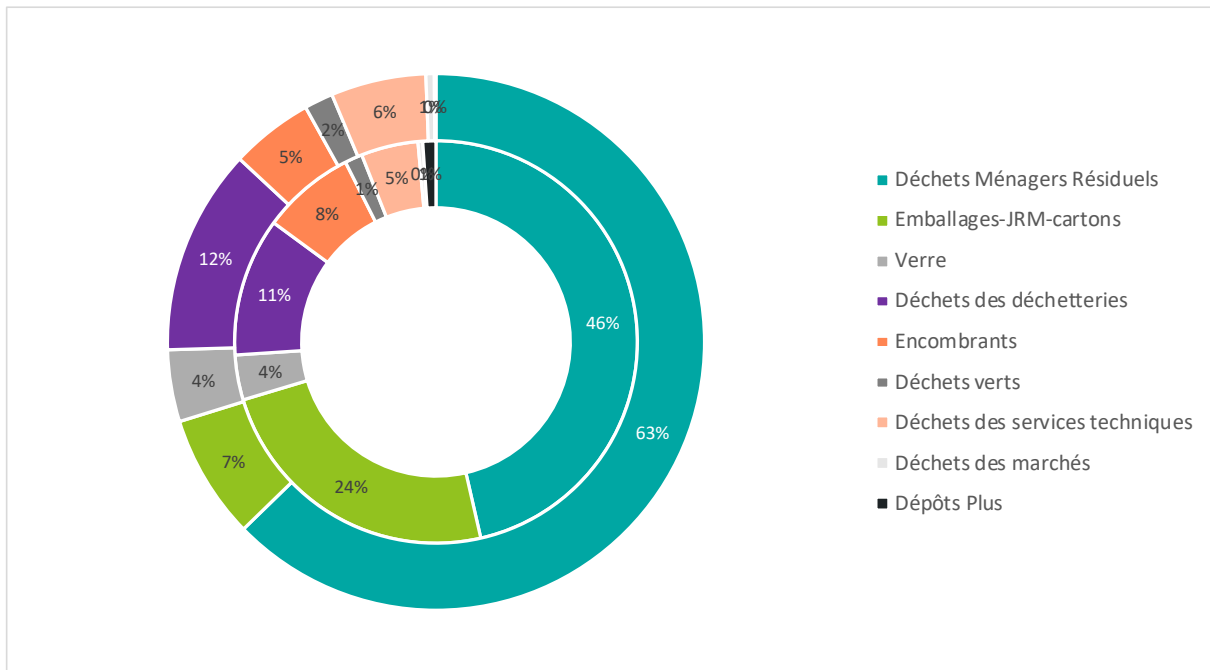
2.3. Le coût des différents flux de déchets

2.3.1. Décomposition des coûts par flux

Le tableau suivant présente les coûts des différents flux de déchets :

2022	FLUX DE DECHETS									Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages-JRM	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Dépôts Plus	
Coût complet	21 696	9 876	1 250	3 463	2 361	411	1 336	145	307	40 845
Coût technique	13 889	8 540	1 119	3 346	2 361	411	1 336	110	307	31 420
Coût partagé	13 552	7 037	1 069	3 252	2 188	411	1 336	110	307	29 262
Coût aidé HT	13 552	6 983	1 055	3 247	2 188	411	1 336	110	307	29 189
Coût fiscal (TVA acquittée)	81	66	8	332	8	41	133	0	29	697
Coût aidé TTC	13 633	7 049	1 063	3 578	2 195	452	1 469	111	336	29 885

Ce schéma met en parallèle le coût des différents flux et leurs tonnages :

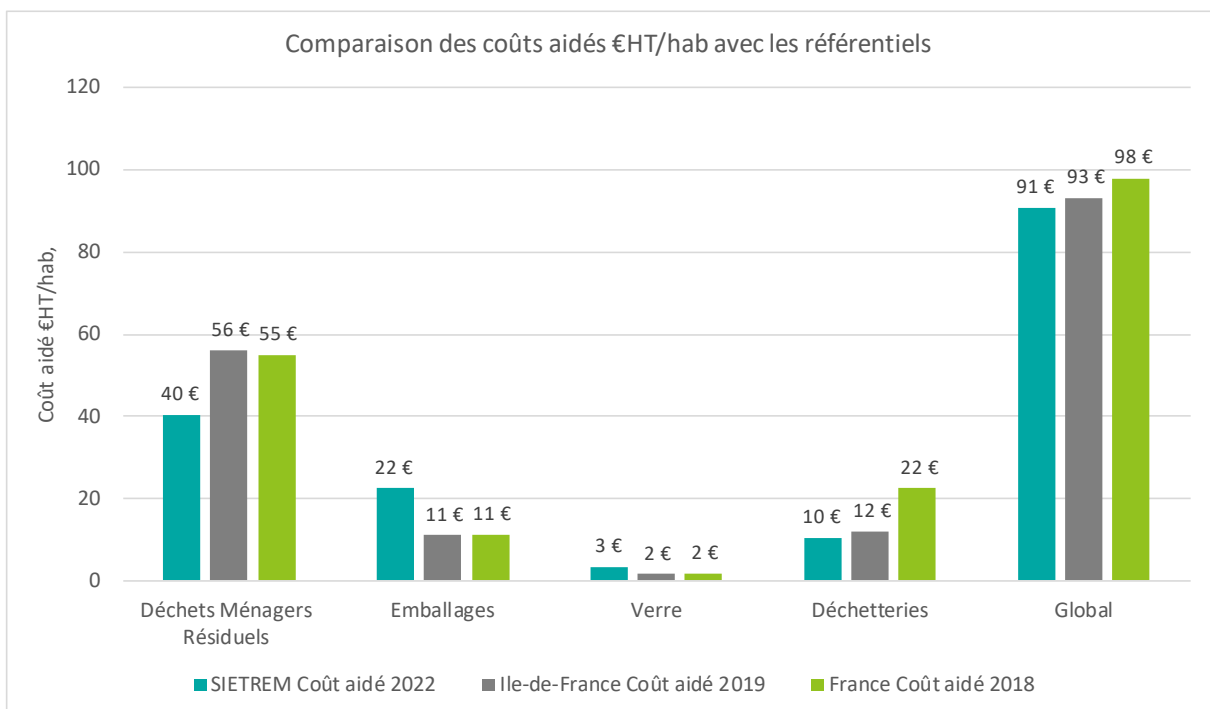


Le flux de Déchets Ménagers Résiduels est majoritaire que ce soit en tonnage ou en coût.

Le flux emballages-JRM-cartons représente 24% du coût du service alors qu'il ne concerne que 7% des déchets collectés. Les autres flux s'équilibrent à peu près entre les tonnages collectés et les coûts de gestion.

2.3.2. Comparaison des coûts avec les référentiels d'Ile de France et de France

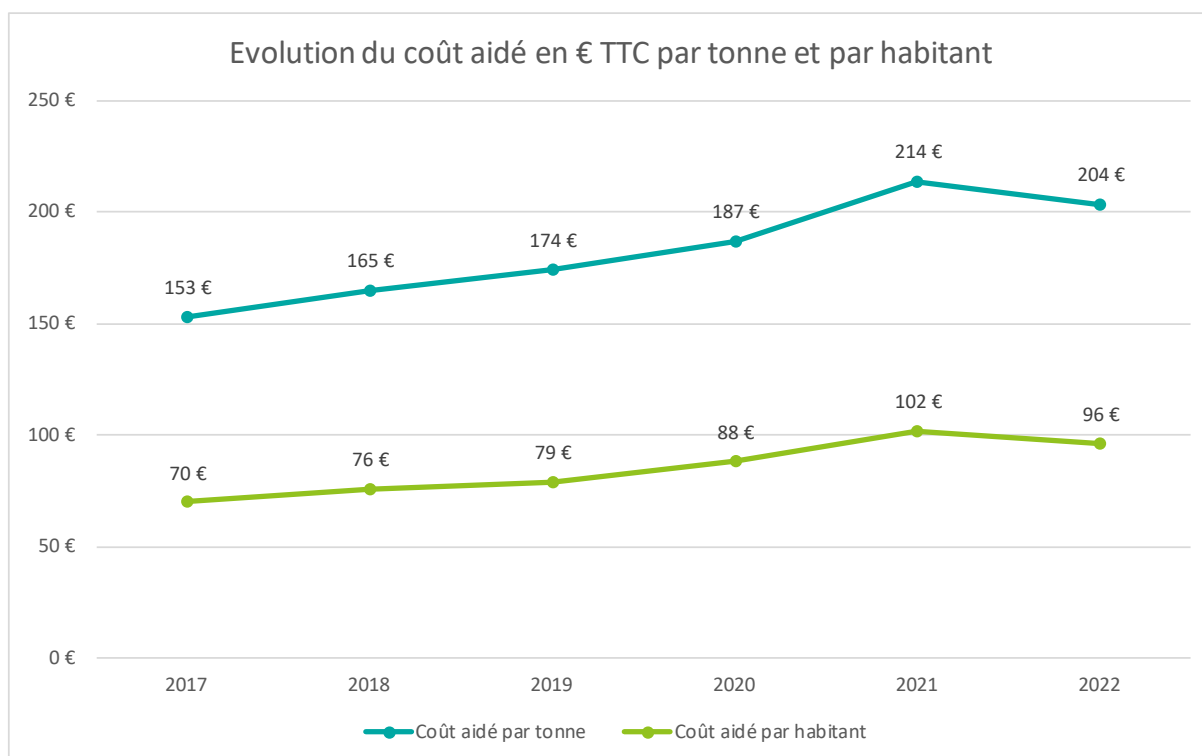
La comparaison s'est portée sur les principaux flux.



Les coûts aidés par habitant de gestion des OMr et des déchetteries sont moins élevés que les référentiels régionaux et nationaux. Le coût aidé de gestion des emballages est en revanche bien plus important. Ceci s'explique par le transfert des déchets du SIETREM vers un autre centre de tri moins performant avec des coûts de transfert plus importants et des coûts de tri plus importants au moment de la mise en service industrielle du nouveau site. Pour mémoire, en 2019, le coût aidé de gestion des emballages s'élevait à 12 €HT/hab.

Avec un coût aidé global de gestion des déchets ménagers et assimilés de 91 €HT/hab., le SIETREM dispose d'un coût global inférieur à la moyenne des collectivités d'Ile-de-France.

2.4. L'évolution des coûts aidés en € TTC par tonne et par habitant



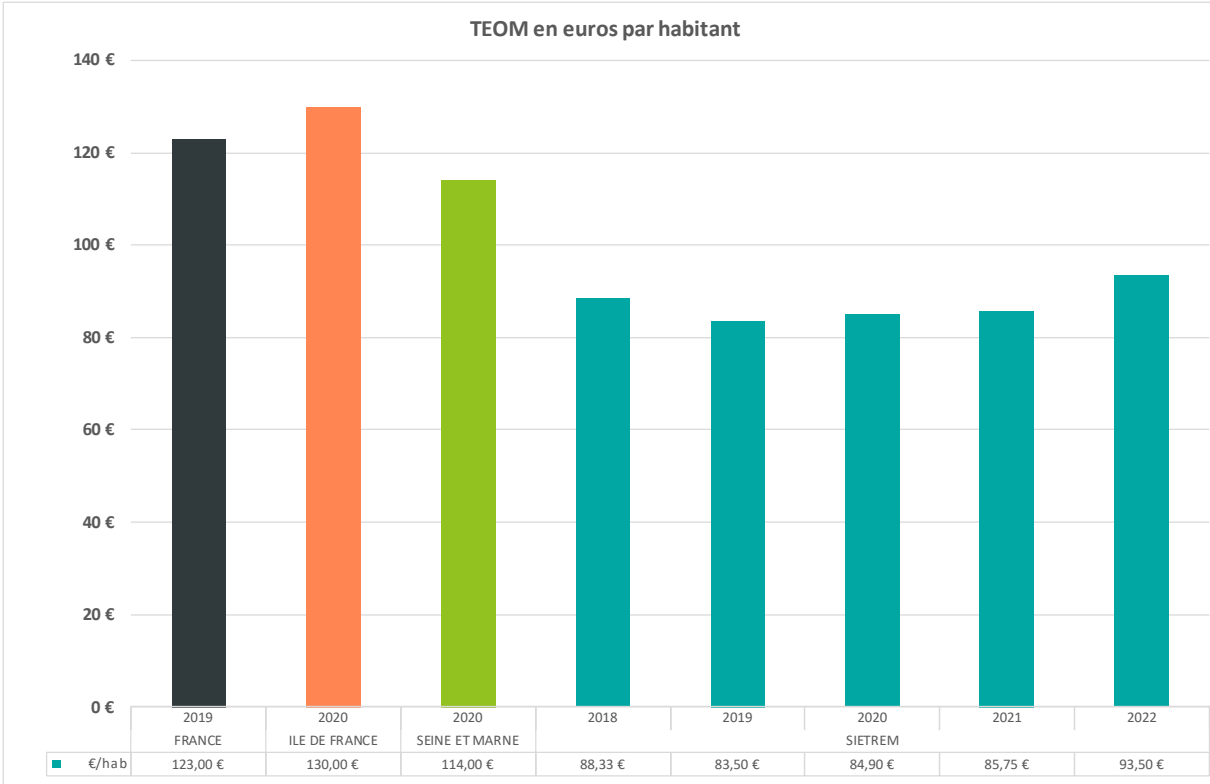
Le coût aidé global par tonne a baissé de 5% entre 2021 et 2022, après plusieurs années d'augmentation, pour atteindre 204 € TTC/t.

Le coût aidé global par habitant a également baissé de 6% entre 2021 et 2022. Il est redescendu sous la barre des 100 € TTC/hab.

2.4.1. *Taux et produits votés pour la TEOM en 2022*

En 2022, le montant de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM était de 93,5 €. Il est inférieur au montant moyen de la TEOM en Ile-de-France hors Paris qui s'élève à 108 €/hab. (donnée 2020).

Le taux moyen de TEOM sur le territoire du SIETREM voté pour 2022 était de 6,89 %.



PARTIE 5 : COMMUNICATION

1. LE PLAN DE COMMUNICATION ET SES OBJECTIFS

Le plan de communication et ses objectifs sont définis par le Bureau Syndical, et les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets. Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. En plus des nombreux outils « papier » à disposition de la population tels que les guides, plaquettes, adhésifs, affiches..., le site internet du SIETREM centralise toutes les informations dont les habitants ont besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat et, à la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets. De nombreuses actions pédagogiques sont menées, notamment à destination des enfants afin de les sensibiliser aux bons gestes dès le plus jeune âge.

1.1. Les principaux supports distribués aux habitants en 2022

La lettre du SIETREM puis le magazine Tri'mestriel à partir d'octobre 2022
Calendriers et guides de collecte personnalisés pour chaque commune
Guides et plaquettes du compostage
Guides sur la bonne gestion des déchets
Plaquettes d'informations sur les déchetteries
Plaquettes consignes de tri emballages et papiers
Plaquettes sur les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)
Rapports annuels d'activité synthétiques 2021 diffusés aux communes du territoire
Autocollants de consignes de tri verre et emballages
Banderoles de signalétique déchetteries, banderoles de signalétique compostage
Flyers sur la bonne présentation des déchets
Livret « 0 déchet ou presque »
Guides « Que deviennent nos déchets ? »
Flyers, affiches et programmes des événements
Autocollants « Stop pub »
Affiches consignes de tri
Livrets sur le gaspillage alimentaire et la prévention
Plaquette présentation Waster

1.2. Les objets promotionnels distribués en 2022

Fourniture de gourdes pour les enfants sensibilisés dans les écoles
Fourniture de stylos en matière recyclée à l'occasion de certaines manifestations
Fourniture de sacs en jute à l'occasion de certaines manifestations
Fourniture de magnets lors des opérations de sensibilisation en porte-à-porte
Distribution de cahiers d'écriture pédagogique et ludique à tous les enfants de CM1 scolarisés sur le territoire
Fourniture de frisbees aux enfants sensibilisés en centre de loisirs
Fourniture de graines dans le cadre d'opérations sur le compostage
Distribution de jeux de cartes lors d'actions de sensibilisation
Fourniture de clés USB en plastique recyclé lors de certaines réunions
Distribution de bloc-notes pédagogiques lors des formations compostage
Distribution de savons parfumés dans le cadre d'opérations 0 déchet
Distribution de pinces de conservation
Distribution de sacs à vrac réutilisables
Distribution de réglottes mémo-tri
Distribution de verres doseurs pour cuisiner les justes quantités
Fourniture d'éco quiz

1.3. Les nouveautés ou faits marquants de 2022

- Modernisation du logo du SIETREM
- Refonte de tous les supports de communication d'après la nouvelle charte graphique
- Réalisation d'une campagne de communication 360° dans le cadre du lancement du service de collecte des encombrants sur rendez-vous à Chelles
- Création du magazine « Tri'mestriel » en remplacement de la lettre du SIETREM
- Habillage total des PAVE à Bussy Saint Georges et Montévrain
- Diffusion d'une gazette dédiée aux travaux du centre de tri
- Inauguration des premières bornes cartons
- Création d'une vidéo promotionnelle dédiée à SIETREM WASTER
- Réalisation d'une campagne de communication spécifique dans le cadre du nouveau règlement des déchetteries.
- Création de nouveaux jeux pédagogiques
- Elaboration du parcours de visite pédagogique au centre de tri
- Communication sur les nouvelles fréquences de collecte dans les villes concernées
- Communication sur la mise en place de la collecte du verre en porte à porte à Jablines

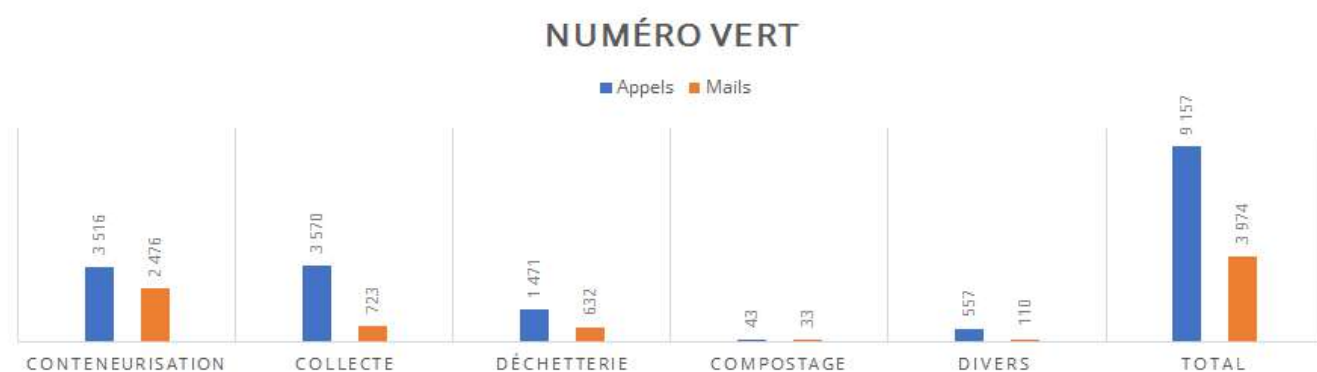
2. LA GESTION DU NUMERO VERT

Le numéro vert est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le

tri, horaires d'accès en déchetteries, dérogations. Ce numéro fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Ce poste de travail gère également les mails et les courriers des habitants.

Nombre et Répartition des Interventions

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Appels	7 934	8 053	6 668	8 048	10 092	9 157
Mails	1 463	1 944	1 819	4 403	4 236	3 974
Facebook	32	70	156	285	438	622
Instagram	-	-	-	-	46	114
LinkedIn	-	-	-	-	4	34
TOTAL	9 505	10 107	8 653	12 744	14 831	13 901



3. LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS

Suite aux levées des restrictions sanitaires, les manifestations municipales ont repris avec une réelle volonté pour les communes d'organiser des événements et d'y associer le syndicat. Les éco-agents ont été sollicités pour de nombreuses manifestations. Un choix s'est opéré en fonction de la thématique abordée, tout en privilégiant les communes n'ayant pas bénéficié d'interventions du SIETREM depuis plusieurs mois.

Il a également été proposé le prêt de jeux aux communes lorsque la présence des éco-agents n'étaient pas possible. Les jeux du SIETREM ont été prêtés 6 fois en 2022.

Au total, 2 770 personnes ont été sensibilisées lors des manifestations municipales, sur 17 communes différentes.

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Animation SIETREM WASTER	Bay 2	Mercredi 30 mars	10h00 - 16h00	Tri	3	175
Clean Up Day	Vaires sur Marne	Samedi 2 avril	13h30 - 17h30	Tri	2	45
Animation et sensibilisation au tri des déchets	Médiathèque du Nesle - Champs sur Marne	Mercredi 6 avril	10h30 - 12h00	Tri	1	16
Animation et sensibilisation au tri des déchets	Médiathèque du Nesle - Champs sur Marne	Samedi 23 avril	13h30 - 17h00	Tri	1	25
Fête de la nature	Parc du souvenir Chelles	Samedi 14 mai	14h-18h30	Compostage + Tri	4	Basket tri : 187
Ramassage Citoyen Noisiel	Noisiel	Samedi 14 mai	16h-17h30	TRI	1	54
Journée de la biodiversité	Parc de la Brosse Collégien	Dimanche 15 mai	10h-17h30	Compostage + Tri	2	Longue vie des déchets : 46
Fête des plantes	Parc de la mairie Courtry	Dimanche 15 mai	10h-18h	Tri + compostage	2	Stand info tri : 47
Course ramassage déchets	Ecole Fournier Chelles	Vendredi 20 mai	10h30-11h30	Tri	2	160 enfants
Fête de la nature	Parc du Génitoy Bussy-Saint-Georges	Samedi 21 mai	14h30-18h	Tri	2	Longue vie des déchets : 48 enfants stand info tri : 50 adultes
La journée Verte	Brou sur Chantereine	Samedi 21 mai	10h à 17h30	Tri	2	100 enfants 80 adultes
Animation La semaine de l'environnement	Montfermeil	Mercredi 1er juin	15h00-18h00	Tri	2	Stand info-tri : 11 + longue vie des déchets 13
Animation La semaine de l'environnement - Clean Up	Montfermeil	Mercredi 1er juin	16h00-17h30	Tri	1	24

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Animation et sensibilisation au tri des déchets	Foyer des Jeunes travailleurs Torcy	Jeudi 2 juin	18h30 - 20h30	Tri	1	12
Recycle	Mixcity Lagny-sur-Marne	Samedi 4 juin	10h-17h	Tri + compostage	2	Basket tri + stand info tri : 10
La grande aventure	Bords de Marne côté Pomponne - organisé par l'Office de tourisme	Samedi 11 juin	10h-15h	Tri	2	212
Fête de quartier la pièce aux chats	Noisiel	Samedi 25 juin	14h00 - 18h00	Tri	2	Stand info tri : 6 + chamboule tes habitudes : 50
Collège Lucie Aubrac	MONTEVRAIN	Jeudi 30 juin	15h00-18h00	Tri	2	Basket tri : 38 stand info tri : 5
Ecole Louis de Vion	MONTEVRAIN	Vendredi 1er juillet		Tri	2	Basket tri : 70 stand info tri : 30
Festival rando nature	Maison de la nature Ferrières-en-Brie	Samedi 2 juillet		Tri	1	Basket tri : 10 Stand info tri : 30 Clean up : 20
Festival rando nature	Maison de la nature Ferrières-en-Brie	Dimanche 3 juillet		Tri	2	Basket tri : 26 stand info tri : 9
API La ferme du Buisson	Noisiel	Mercredi 13 juillet	15h00 - 18h00	Tri	2	0
Fête de quartier des 2 parcs	Noisiel	Samedi 16 juillet	14h00 - 18h00	Tri	2	Basket tri : 50
API Le front populaire	Noisiel	Jeudi 21 juillet	15h00 - 18h00	Tri	2	Tri magnétique : 5
Fête de la nature	Emerainville	Samedi 10 septembre	14h-18h30	Tri	2	Basket tri : 28 stand info tri : 20
JPO SIAM	Saint-Thibault-des-Vignes	Samedi 17 septembre	10h-17h30	Zéro déchet + fabrication lessive + Jeu de l'oie	3	Jeu de l'oie : 117

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
De l'art au jardin	Bourg de Montévrain	Dimanche 18 septembre	10h-18h	Compostage + stand info tri	2	Stand info tri : 68 Clean up : 15
Festi'terre	Halles de Chanteloup	Samedi 24 septembre	10h30 - 17h	GA+ Compostage + tri	3	Stand Tri : 26 Basket tri : 78
Réduction des déchets	Médiathèque de Lagny	Samedi 1er octobre	10h-18h	Compostage + tri	2	Longue vie des déchets : 14 Stand info tri : 4
Ressourcerie éphémère	Les bosquets avenue Paul Cézanne Montfermeil	Samedi 1er octobre	13h-17h	Fabrication cosmétiques	2	38
Marché Campagnard	Carnetin	Dimanche 2 octobre	10h30-18h00	Tri	2	30
Cérémonie labellisation E3D	Ecole Coulon Montfermeil	Mardi 11 octobre	17h00-19h30	Tri	1	41
Présentation nouveau logo	Marché de Lagny	Mercredi 12 octobre	9h00-12h00	Tri	2	60
Présentation nouveau logo	Bay 2	Vendredi 21 octobre	9h30-20h30	Tri	2	157
Accueil des nouveaux habitants	Lagny	Samedi 22 octobre	9h00-12h30	Tri	1	40
Présentation nouveau logo	Marché de Chelles	Mardi 25 octobre	9h00-13h00	Tri	2	16
Présentation nouveau logo	Sortie RER Bussy	Jeudi 27 octobre	14h00-18h00	Tri	2	104
Présentation nouveau logo	Marché de Noisiel	Vendredi 28 octobre	14h00-18h00	Tri	2	160

4. LES ANIMATIONS REALISEES AUPRES DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

4.1. Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes deux sessions d'animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant, adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6°). L'intervention se déroule en deux sessions :

- 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets,

- 2^{ème} session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

Depuis cette année, une session unique spécifique est proposée aux collégiens, lycéens et Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes.

Sur 31 communes, 20 d'entre elles ont bénéficié d'une sensibilisation dédiée pour leurs écoles.

3 118 élèves ont suivi les deux sessions de sensibilisation, dont 2 865 élèves de primaire. Ce chiffre est en constante évolution comparée aux deux années précédentes (2021 = 2 933 élèves, 2020 = 733 élèves sensibilisés).

4.2. Les animations en centre de loisirs

Les centres de loisirs sont contactés en début d'année ainsi qu'une semaine avant chaque période de vacances scolaires. L'objectif étant d'aborder la thématique du tri à travers le jeu.

En 2022, 244 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets contre 353 enfants en 2021 et 24 en 2020.

4.3. Les visites de l'Unité de Valorisation Energétique

Les visites de l'Unité de Valorisation Energétique sont aussi proposées en complément des sensibilisations. Des visites tout public sont aussi organisées, sur demande préalable. Le SIETREM a ainsi pu accueillir 4 écoles, 1 collège et 1 lycée, 2 CME (Conseil Municipal des Enfants), un CEFP (Centre Educatif et de Formation Professionnelle), un IME (Institut Médical Educatif) et un syndicat de traitement des eaux (SIAM).

En 2022, 354 personnes ont visité la structure contre 118 en 2021 et 287 en 2020.

5. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

5.1. Les actions en porte-à-porte

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'utilisateur « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire sur la bonne gestion de leurs déchets, les consignes de tri et les services proposés par le SIETREM pour l'évacuation de leurs déchets ménagers.

En 2022, 22 787 foyers ont été visités, dont 5 330 ont été directement sensibilisés.

5.2. Les actions dans les mairies

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes une intervention des éco-agents auprès de leurs personnels, pour les sensibiliser au tri sur leur lieu de travail. La sensibilisation a été menée dans 6 communes en 2022, soit 232 agents sensibilisés au total.

5.3. Les actions dans les locaux propreté

Lors de cette année 2022, les éco-agents se sont rendus dans 18 communes différentes, soit 58 résidences du territoire pour effectuer l'affichage des locaux poubelles.

PARTIE 6 : RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

1. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'unité de valorisation énergétique de Saint-Thibault-des-Vignes est conforme à la directive européenne du 4 décembre 2000 et à la réglementation française (arrêté ministériel du 20 septembre 2002). Elle est soumise à l'arrêté préfectoral d'exploitation n° 2015/DRIEE/UT77/150 du 22 octobre 2015.

Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence rappelées dans chaque tableau et pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de Seine-et-Marne.

1.1. Les rejets atmosphériques

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures semestrielles réalisées sur les fumées des deux lignes d'incinération :

	Valeurs limites sur une ½ heure minimum (arrêté du 11/12/02)	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne/an					Moyenne/an				
		2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
Débit des fumées sèches	< 67 000 Nm3/h	52 535	46 489	50 543	44 977	65 510	71 259	69 591	69 703	63 635	64 620
Vitesse des gaz sortie cheminée	> 12 m/s	19,00	16	18,50	16,60	17,80	17,50	17,25	16,57	19,00	15,35
Concentration sur gaz sec à 11% de O2											
Poussières	< 10 mg/Nm3	0,12	0,63	0,58	0,53	0,27	0,17	0,46	0,63	0,83	0,38
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm3	2,01	2,88	1,73	2,89	5,35	2,71	3,66	4,27	6,35	4,85
Fluorure d'hydrogène - HF	< 1mg/Nm3	0,03	0,03	0,02	0,10	0,04	0,02	0,07	0,01	0,04	0,03
Dioxyde de soufre - SO2	< 50 mg/Nm3	1,19	2,04	1,89	3,04	6,25	1,13	1,70	1,56	4,08	4,30
Métaux particulaires et gazeux - Cd + Tl	< 0,05 mg/Nm3	0,00001	0,00008	0,000025	0,001000	0,000055	NC	0,000015	0,000006	0,000080	0,000170
Métaux particulaires - Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	< 0,5 mg/Nm3	0,0020	0,0158	0,17	0,13	0,02	0,0019	0,0120	0,1200	0,0035	0,1400
Métaux particulaires - Hg	< 0,05 mg/Nm3	0,0002	0,000535	0,00825	0,00085	0,00006	0,0010	0,00023	0,00510	0,00055	0,00130
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm3	18,20	12,10	16,40	19,05	15,15	28,15	29,65	13,45	12,60	12,20
COT composés organiques en carbone total	< 10 mg/Nm3	0,66	1,05	0,81	2,02	1,25	0,60	3,29	0,72	3,00	0,65
Oxyde d'azote - Nox	< 80 mg/Nm3	41,30	36,25	33,15	18,60	33,25	33,70	36,80	22,85	44,63	59,85

1.2. Les rejets solides

1.2.1. Les résidus de l'UVE

En fonction de leur nature et de leur toxicité, les résidus produits par l'unité suivent des filières spécifiques de valorisation ou de traitement.

➤ Les cendres :

Les résidus du traitement des fumées doivent réglementairement être stabilisés puis stockés en Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD).

En 2022, 2 612 tonnes de cendres ont été produites par l'usine de valorisation énergétique (dont 1 609 tonnes issues des déchets du SIETREM). Elles ont été évacuées vers l'ISDD de Villeparisis (77).

➤ **Les mâchefers :**

En 2022, 28 164 tonnes de mâchefers ont été produits par l'usine de valorisation énergétique (dont 17 355 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été évacués sur différentes plateformes de maturation des mâchefers :

- 47% chez SCOREL à Ouarville (28)
- 41% à la REP à Claye-Souilly (77)
- 12% chez SUEZ Val'Estuaire à Rogerville (76)

➤ **Les REFIOM / PSR :**

Les REFIOM/PSR issus des filtres à manches représentaient 1 174 tonnes en 2022 (dont 723 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été recyclés par la Société RESOLEST (Rosières-aux-Salines, 54) qui sépare les insolubles du bicarbonate de sodium. Les insolubles (cendres et charbon actif) sont stabilisés en ISDD (Villeparisis, 77) tandis que le bicarbonate de sodium (environ 85 à 90 %) est recyclé par la Société SOLVAY.

1.2.2. Résultats des analyses sur les mâchefers

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles réalisées sur les mâchefers :

ANALYSES MENSUELLES						
Mâchefers lignes n° 1 et 2 Moyenne/an						
Résultat analyse	Valeurs limites mûrable	2018	2019	2020	2021	2022
COT composés organiques en carbone total	30 g/Kg de matière sèche	19,71	18,72	19,23	16,13	18,90
Hydrocarbure	500 mg/Kg de matière sèche	66,90	59,00	81,40	113,16	90,50
PCB	1 mg/Kg de matière sèche	0,07	0,07	0,07	0,02	0,07
HAP	50 mg/Kg de matière sèche	0,93	0,99	0,93	0,89	1,07
BTEX	6 mg/Kg de matière sèche	0,60	0,60	0,72	0,73	0,60
Dioxines et furanes	10 ng/Kg de matière sèche	5,17	5,22	5,50	5,43	4,59

1.2.3. Résultats des analyses sur les cendres volantes

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles qui ont été réalisées sur les cendres :

Lignes d'incinération n° 1 et 2	Cendres Moyenne/an					
	Valeurs limites	2018	2019	2020	2021	2022
Ph potentiel hydrogène	4 à 13	11,48	12,238	11,17	12,44	11,9
COT carbone organique total	< 3 500 mg/kg	202,5	202,5	77	215	33,75
Cr chrome total	< 100 mg/kg	9,86	13,15	10,89	8,05	3,69
Pb plomb	< 2000 mg/kg	30,77	22,58	7,75	28,55	90,7
Zn Zinc	< 500 mg/kg	27,09	15,26	8,06	13,94	18,78
Cd cadmium	< 100 mg/kg	0,014	0,015	0,105	0,011	0,05
Ni Nickel	< 100 mg/kg	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
As arsenic	< 30 mg/kg	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Hg mercure	< 10 mg/kg	0,002	0,0018	0,0011	0,0013	0,001

1.3. Mesures ponctuelles semestrielles

Les résultats des mesures ponctuelles semestrielles restent dans les valeurs préconisées.

Le tableau suivant présente le résultat des analyses annuelles réalisées sur les rejets gazeux des 2 lignes d'incinération :

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1 Moyenne/an					Ligne d'incinération n°2 Moyenne/an				
		2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
Température fumées en sortie cheminée	< 200°C	189,3	179	179	176,2	180,3	193	191,15	190	188,5	186,4
Charge en déchets	8 t ligne 1 OM/h 12 t ligne 2 OM/h	8	8	8	8	8	12	12	12	12	12
Teneur moyenne en O ² (en % sur sec)	> 6%	12,40%	12,05%	12,80%	12,50%	11,64%	10,600%	11,100%	11,00%	11,30%	10,72%
PCDD et PCDF exprimés en T4 CDD à 11%O ²	< 0,1 ng/Nm ³	0,0106	0,021	0,0037	0,011	0,0053	0,0069	0,0026	0,0011	0,0033	0,0045

1.4. Les rejets liquides

1.4.1. Mesures en continu sur les rejets aqueux

MESURES EN CONTINU SUR LES REJETS AQUEUX						
Rejet en Merne	Valeur limite	2018	2019	2020	2021	2022
Débit	<140 m ³ /j	121,92	8,00	8,00	29,30	8,00
PH	6,5<x<8,5	7,54	7,65	7,79	7,89	8,17
Température	<28°C	18,30	20,20	18,80	19,22	18,64
DCO	<125 mg/litre	30,01	52,09	29,63	17,00	19,83
COT	<50mg/litre	17,05	18,61	13,20	7,87	7,76
MES	<30 mg/litre	9,49	18,72	11,76	5,93	2,91
Couleur		21,50	28,90	16,99	13,30	14,16

1.4.2. Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres »

SORTIE BAC RESEAU « EAUX PROPRES » Moyenne/an						
Rejet en Marne	Valeur limite	2018	2019	2020	2021	2022
MES matières en suspension	< 30 mg/litre	2,83	3,25	3,2	2,41	3,42
DCO	< 125 mg/litre	26,75	28,5	30,17	35,43	31,50
COT	< 50 mg/litre	14,9	8,48	6,19	10,00	10,38
AOX	< 5 mg/litre	0,05	0,01	0,05	0,05	0,06
Hydrocarbures totaux	< 5 mg/litre	0,11	0,09	0,07	0,07	0,14
Cadmium	< 0,05 mg/litre	0,001	0,0002	0,001	0,00	0,002
Plomb	< 0,2 mg/litre	0,01	0,01	0,004	0,00	0,010
Mercure	< 0,03 mg/litre	0,0002	0,0002	0,0002	0,00	0,0002
Phénols	< 0,5 mg/litre	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Cyanures libres	< 0,1 mg/litre	0,001	0,01	0,01	0,01	0,01
Arsenic	< 0,15 mg/litre	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
Fluorures	< 15 mg/litre	0,022	0,24	0,23	0,21	0,23
Chlorures	< 40 000 mg/litre	155,7	205,92	159,9	169,73	181,27
Zinc	< 1,5 mg/litre	0,04	0,046	0,048	0,04	0,07
Cuivre	< 0,5 mg/litre	0,01	0,03	0,05	0,01	0,01
Chrome	< 0,5 mg/litre	0,01	0,013	0,014	0,01	0,01
Thallium	< 0,05 mg/litre	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Nickel	< 0,5 mg/litre	0,005	0,007	0,005	0,01	0,01
Dioxines et furannes	< 0,3 mg/litres	0,01	0	0,00045	0,00	0,003

Le rejet des eaux propres se déverse dans la Marne ou complète le bassin tampon étanche de 460 m³.

Les eaux sales sont totalement recyclées sur le site pour le refroidissement des mâchefers en circuit fermé.

1.5. Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE

Les prélèvements ont été effectués entre le 29 avril et le 1^{er} juillet 2022 sur les 8 points de prélèvement (3 points-témoin et 5 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confiée au BUREAU VERITAS.

Les points de mesure sont localisés aux endroits suivants :

- Point M1 - Société SODIS à LAGNY SUR MARNE
- Point M2 - Château de Pomponne à LAGNY SUR MARNE
- Point M3 - Ecole des Pointes à THORIGNY SUR MARNE
- Point M'1 - Terrain du SIAM à SAINT THIBAUT DES VIGNES
- Point M'2 - Stade des cornouillers à POMPONNE (Point ajouté en 2022)
- Point M'3 - Complexe sportif Guy CHAVANNE à TORCY

- Point Ta - Château de BROU à BROU SUR CHANTEREINE
- Point Tb - Station de relèvement des eaux – GUERMANTES

Les points M1, M2, M3 et M'2 ont été placés dans l'axe des vents dominants qui définissent les zones de retombées. Le point M'1 est placé dans l'environnement immédiat du site, à environ 100m de celui-ci.

Les points M'3, Ta et Tb ont été placés latéralement au site et permettent de mettre en évidence le bruit de fond local hors influence de l'incinérateur (distance élevée pour les 3 points et zone très peu impactée par les vents en provenance de l'usine pour les points Ta et Tb).

La campagne 2022 met en avant les conclusions suivantes :

Résultats des dioxines et furanes

Les teneurs mesurées sont comprises entre 1,69 et 1,82 pg/m²/jour, la moyenne étant de 1,76 pg/m²/jour. Ces concentrations sont nettement inférieures aux valeurs mesurées aux abords d'une source industrielle, et correspondent au bruit de fond urbain et industriel, défini par le BRGM et l'INERIS.

A noter que le point M'1, situé à moins de 100m de l'incinérateur, présente une teneur très basse de 1,79 pg/m²/jour.

Pour le point Ta, un seul congénère a été détecté, mais la valeur est inférieure à la limite de quantification. Pour tous les autres points, aucune dioxine n'a été détectée lors des analyses.

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de St Thibault des Vignes concernant les dioxines et furanes est donc jugé satisfaisant.

Témoin A	Témoin B	Point M1	Point M2	Point M3	Point M'1	Point M'2	Point M'3
1,69	1,76	1,82	1,72	1,69	1,79	1,69	1,81

Résultats des métaux lourds

Tous les points présentent des valeurs inférieures aux valeurs de référence INERIS pour les métaux concernés. Les autres métaux (Cu, Cr, Mn) sont compris dans les fourchettes de mesures correspondant aux bruits de fond urbains et/ou ruraux.

Les valeurs mesurées sont également du même ordre de grandeur que les années précédentes.

On note également que la composition des rejets atmosphériques des 2 lignes d'incinération en métaux est différente de celle mesurée dans les jauges, qui est similaire pour tous les points.

Les valeurs sont toutes inférieures aux valeurs préconisées par l'INERIS¹ pour les métaux concernés.

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de St Thibault des Vignes concernant les métaux lourds est donc jugé satisfaisant.

CONCENTRATION EN METAUX (en µg/m2/j)							
Points	As	Cd	Cr	Mn	Ni	Pb	Hg
M1	< 0,28	< 0,19	1,59	1,36	< 1,87	< 0,70	< 0,15
M2	< 0,62	< 0,26	3,14	4,96	< 2,64	5,74	< 0,19
M3	< 0,44	< 0,25	4,26	8,69	< 2,55	< 2,11	< 0,18
M'1	0,42	0,49	6,58	23,66	< 2,25	< 5,24	< 0,16
M'2	< 0,77	< 0,36	9,46	22,99	< 3,63	< 8,53	< 0,29
M'3	< 0,37	< 0,21	3,31	10,33	< 2,12	< 3,70	< 0,15
Témoïn A	< 0,44	< 0,25	3,39	19,16	< 2,54	< 3,30	< 0,18
Témoïn B	0,26	0,15	5,59	18,68	< 2,52	2,88	< 0,12
Valeurs de référence INERIS	4,00	4,00	1,6 - 18,2	6 - 61	15,00	100,00	1,00

CONCENTRATION EN METAUX (en µg/m2/j)					
Points	Ti	Co	Cu	V	Sb
M1	< 0,37	0,19	3,85	0,39	< 0,47
M2	< 0,46	< 0,26	< 6,21	0,67	< 0,66
M3	< 0,44	< 0,25	5,93	0,81	< 0,64
M'1	< 0,39	0,49	11,23	2,48	1,09
M'2	< 0,72	< 0,65	11,17	2,69	< 1,21
M'3	< 0,37	< 0,33	5,84	< 0,83	< 0,53
Témoïn A	< 0,45	0,3	7,38	< 1,10	< 0,64
Témoïn B	< 0,30	< 0,37	18	1,52	0,7
Valeurs de référence INERIS	2,00	-	6 - 70	-	-

Les métaux lourds :

- As : Arsenic
- Cr : Chrome
- Ni : Nickel
- Hg : Mercure
- Co : Cobalt
- V : Vanadium
- Cd : cadmium
- Mn : Manganèse
- Pb : Plomb
- Ti : Titane
- Cu : Cuivre
- Sb : Antimoine

2. COMMENTAIRE GENERAL DES RESULTATS D'ANALYSES

2.1. Rejets atmosphériques

L'ensemble des valeurs est inférieur aux seuils réglementaires.

D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.

Le suivi des cartouches AMESA permettant de mesurer les dioxines et furanes sur une période de prélèvement de 4 semaines, a permis d'affiner les analyses et de suivre des données plus représentatives que les données issues des rapports semestriels.

Les valeurs en dioxines et furanes se stabilisent et sont en diminution ces dernières années. Elles se situent à moins de 10% de la valeur seuil.

Grâce à l'investissement du SIETREM concernant la modification du traitement des fumées par un système catalytique, les rejets en Oxyde d'Azote (NOx) ont pu être abaissés à des valeurs inférieures à 80mg/Nm³ avec une moyenne de 46mg/Nm³ sur 2022.

2.2. Rejets aqueux

D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.

L'obtention de l'agrément SRR et l'audit de contrôle par Bureau Veritas, ont permis de renforcer la maîtrise des moyens de contrôles et de mesures.

La mise en place de l'injection d'eau et la régulation du bassin eaux sales, ont permis de réduire les rejets d'eaux propres de 48%.

PARTIE 7 : CONCERTATION ET GOUVERNANCE

Les différentes instances de concertation et de gouvernance du SIETREM sont les suivantes :

- Le Comité syndical qui se réunit pour délibérer et voter les grandes décisions qui détermineront les axes stratégiques pris pour le suivi et l'organisation du fonctionnement du SIETREM. Il s'est réuni 5 fois en 2022.
- Le Bureau syndical qui exerce une partie des attributions du Comité syndical se prononce en amont sur les décisions qui seront actées par le comité. Il s'est réuni 6 fois en 2022.
- Les commissions :
 - La Commission d'Appel d'Offres qui examine et donne son avis sur les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres. Elle s'est réunie 3 fois en 2022.
 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre des propositions. Elle s'est réunie 1 fois en 2022.
 - La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Constituée de représentants des élus, des entreprises, des associations et des habitants. Elle co-construit le PLPDMA et se réunit chaque année pour assurer le suivi des actions. Elle s'est réunie 1 fois en 2022.
 - La Commission DSP intervient dans les procédures de passation de délégations de service public. Elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats et sur les avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %. Elle s'est réunie 1 fois en 2022.
 - Les commissions thématiques mobilisent les élus sur une compétence particulière. Elles se réunissent autant de fois que nécessaire pour faire avancer les réflexions sur la compétence, donner un avis sur les projets, suivre la mise en œuvre des actions engagées, proposer de nouveaux axes de travail, ... :
 - Déchets des artisans et des commerçants. Elle s'est réunie 1 fois en 2022.
 - Déchetteries, dépôts sauvages, prévention et recyclerie. Elle s'est réunie 1 fois en 2022.
 - Pré-collecte, collecte, PAVE et biodéchets. Elle s'est réunie 2 fois en 2022.
 - Reconstruction du centre de tri, tri et valorisation des déchets. Elle s'est réunie 1 fois en 2022.

PARTIE 8 : ANNEXES**1. ANNEXE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION**

Commune	2022
Paris Vallée de la Marne	168 682
Brou-sur-Chantereine	
Champs-sur-Marne	
Chelles	
Courtry	
Croissy-Beaubourg	
Emerainville	
Lognes	
Noisiel	
Torcy	
Vaires-sur-Marne	
Marne-et-Gondoire	
Bussy-Saint-Georges	
Bussy-Saint-Martin	
Carnetin	
Chalifert	
Chanteloup-en-Brie	
Collégien	
Conche-sur-Gondoire	
Dampmart	
Ferrières-en-Brie	
Gouvernes	
Guermantes	
Jablins	
Jossigny	
Lagny-sur-Marne	
Lesches	
Montévrain	
Pomponne	
Saint-Thibault-des-Vignes	
Thorigny-sur-Marne	
EPT 9	34 963
Gournay-sur-Marne	
Montfermeil	
TOTAL	310 620